

PLAN CANICULE 2021



REDACTION :

Centre Communal d'Action Sociale
Philippe ROSSINI

-
Ville de Nice

VALIDATION DU DOCUMENT

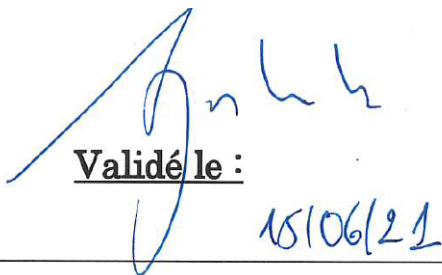
Validations préalables à la diffusion :

Jennifer SALLES-BARBOSA
Adjoint au Maire
Vice-Présidente du CCAS de la Ville de Nice



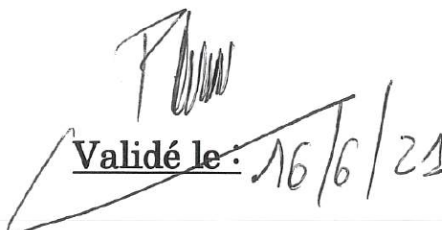
Validé le :

Lauriano AZINHEIRINHA
Directeur Général des Services



Validé le : 15/06/21

Philippe ROSSINI
Directeur général du Centre Communal d'Action Sociale
de la Ville de Nice



Validé le : 16/6/21

SOMMAIRE

- I. **Le dispositif national**

- II. **Les missions de la ville et du C.C.A.S en niveau de veille saisonnière.**
 - 1. Les actions d'information préventive
 - 2. La gestion du registre des personnes fragiles isolées
 - 3. La mobilisation des services

- III. **L'alerte**
 - 1. Les directions et personnes alertées par bureautique
 - 2. Les missions du CCAS et de la ville en cas d'alerte
 - 3. La procédure d'alerte canicule du CCAS

- IV. **Les fiches « Actions »**
 - IV.1 Les fiches actions du CCAS
 - 1. Secrétariat de la Direction Générale
 - 2. Service Communication-Relations Extérieures-Partenariats
 - 3. D.R.T.I.M.G.
 - 4. Agent d'astreinte de direction générale
 - 5. Direction des ressources administratives et juridiques
 - 6. Responsable service gestion du personnel
 - 7. Agents Volontaires
 - 8. Direction Vie des Seniors et Autonomie
 - 8-1. Service Lien Social Séniors
 - 8-2. Service Social Seniors
 - 8-3. Service des E.H.P.A
 - 8-4. Service polyvalent d'aide et de soins à domicile : Direction
 - 8-5. Service polyvalent d'aide et de soins à domicile : Territoires
 - 8-6. Service polyvalent d'aide et de soins à domicile : Pôle repas à domicile
 - 8-7. Service prestations légales
 - 9. Direction de l'inclusion Sociale et de l'accès aux droits
 - 9-1. Pôle domiciliation « Accès aux droits » - Pôle accompagnement social
 - 9.2. Centre d'Accueil de Jour
 - 9.3. Centre d'Hébergement d'Urgence
 - 9.4. Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale
 - 9.5. Pensions de famille
 - 9.6. Abri-Côtier
 - 9.7. Résidence Sainte Catherine
 - 10. Direction de la Prévention et du Développement Social
 - 10-1. Point d'accueil et d'écoute jeunes
 - 10.2. Service d'information social de proximité
 - 10.3. Pôle social Roquebillière
 - 10.4. Centre social « Le Village »
 - 10.5. Centre Social « Les Moulins »
 - 10.6. Service Qualité de Vie – Adresse des Aidants

IV.2 Les fiches actions de la ville

1. Directeurs d'Etablissements, de centres de loisirs et vacances –Animanice
2. Directeurs d'établissements scolaires
3. Personnel encadrant des enfants
4. Responsables de stades et structures « outdoor »
5. Responsables des piscines publiques
7. Petite enfance

IV.3 Les fiches moyens

1. Accueil séquentiel des Etablissements
2. Recensement des sites climatisés privés
3. Recensement des sites climatisés publics
 - 3.1. Recensement des sites culturels
 - 3.2. Recensement des piscines et patinoires
 - 3.3. Recensement des sites climatisés Mairie de Nice et CCAS
4. Recensement des zones d'aspersion des jardins et fontaines à eau
5. Recensement des fontaines desservies en eau potable
6. Liste des écoles climatisées
7. Liste des accueils de loisirs été 2021

V. Divers

1
-

LE DISPOSITIF NATIONAL

I - LE DISPOSITIF NATIONAL :

L'organisation du plan national canicule 2021 est définie par les instructions interministérielles n°DGS/VSS2/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/DGEC/DJEPVA/DS/DGESCO/DIHAL/2021/99 du 7 mai 2021 et n° DGS/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/DGEC/2020/82 du 29 mai 2020 reconduit en 2021.

L'activation du dispositif, ainsi que les mesures spécifiques à mettre en œuvre, sont décidées par les services préfectoraux.

Cette activation s'articule sous le terme « vague de chaleur » et englobe les 4 situations suivantes autour de quatre niveaux d'alerte :

DENOMINATION	CARACTERISTIQUES	DECLENCHEMENT
Veille saisonnière	- Niveau de vigilance météo vert. - Communication préventive.	Déclenchée du 1 ^{er} juin au 15 septembre de chaque année.
Pic de chaleur	- Courte exposition (1 ou 2 jours) à une chaleur intense. - Ce pic est associé au niveau de vigilance météorologique jaune.	ARS
Episode persistant de chaleur	- Correspond à des températures élevées, Indices Biométéorologiques (IBM) proches ou en dessous des seuils, qui persistent dans le temps (plus de trois jours). - Cet épisode est associé à une vigilance météorologique jaune.	ARS
Canicule	- Période de chaleur intense, les IBM dépassent les seuils pendant 3 jours et trois nuits consécutifs. - Cela est associé au niveau de vigilance météorologique orange.	Préfet
Canicule Extrême	- Episode de canicule exceptionnel par sa durée, son intensité et son étendue géographique. - Cela est associé au niveau de vigilance météorologique rouge.	Etat

Nota : l'avertissement chaleur est météorologique → Préfet → Collectivités

Niveau de Veille Saisonnière du 1^{er} juin au 15 septembre

L'institut de Veille Sanitaire (In. V. S.) et Météo France mettent en place leur procédure de veille quotidienne climatique et sanitaire. Tous les services concernés, au niveau national, départemental et communal vérifient que les dispositifs d'alerte soient opérationnels. Les coordonnées des personnes fragiles sont vérifiées. Une attention particulière est portée aux dates de leurs éventuels départs en vacances. Des messages de recommandations sanitaires sont diffusés.

Niveau Pic de chaleur (niveau jaune)

Phase de veille renforcée qui répond au niveau de vigilance jaune de la carte météorologique.

Il correspond à trois situations distinctes :

- Un pic de chaleur important mais ponctuel (**un à deux jours**)
- Des températures proches des seuils de canicule mais sans certitude d'évolution pour les jours suivants
- Une probable intensification de la chaleur.

L'ARS informe et communique surtout en veille de week-end et de jour férié.

Niveau Episode persistant de chaleur (niveau jaune)

Températures élevées qui perdurent dans le temps (supérieures à 3 jours) pour lesquels les Indices Biométéorologiques (IBM) sont proches ou en dessous des seuils départementaux ; ces situations constituant un danger pour les populations fragiles ou surexposées, notamment du fait de l'activité physique.

Niveau d'Alerte Canicule (niveau orange)

Il est déclenché lorsque Météo France prévoit des dépassements de températures (vigilance orange) En fonction des données météorologiques locales (pour les Alpes-Maritimes : 31° le jour et 24° la nuit durant 3 jours consécutifs) et des données sanitaires, le préfet de chaque département peut déclencher l'alerte canicule en lien avec L'ARS.

Les mesures de gestion adaptées à la prise en charge des personnes à risque sont :

- Assister les personnes âgées isolées en mobilisant les services de soins infirmiers à domicile, les associations et services d'aide à domicile, et les associations de bénévoles, en liaison avec le Conseil général et les communes, dans le cadre du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels (Plan Vermeil),
- S'assurer de la permanence des soins auprès des médecins de ville et de la bonne réponse du système de soins,
- Mobiliser les E.H.P.A.D et les Résidences Autonomie (Plans Bleus),
- Veiller à l'accueil des personnes à risque dans des locaux rafraîchis (supermarchés, bâtiments publics...) en liaison avec l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) et les communes,
- Faire face à un afflux de victimes dans les établissements de santé (Plans Blancs).

Niveau de Canicule Extrême (carte de vigilance rouge)

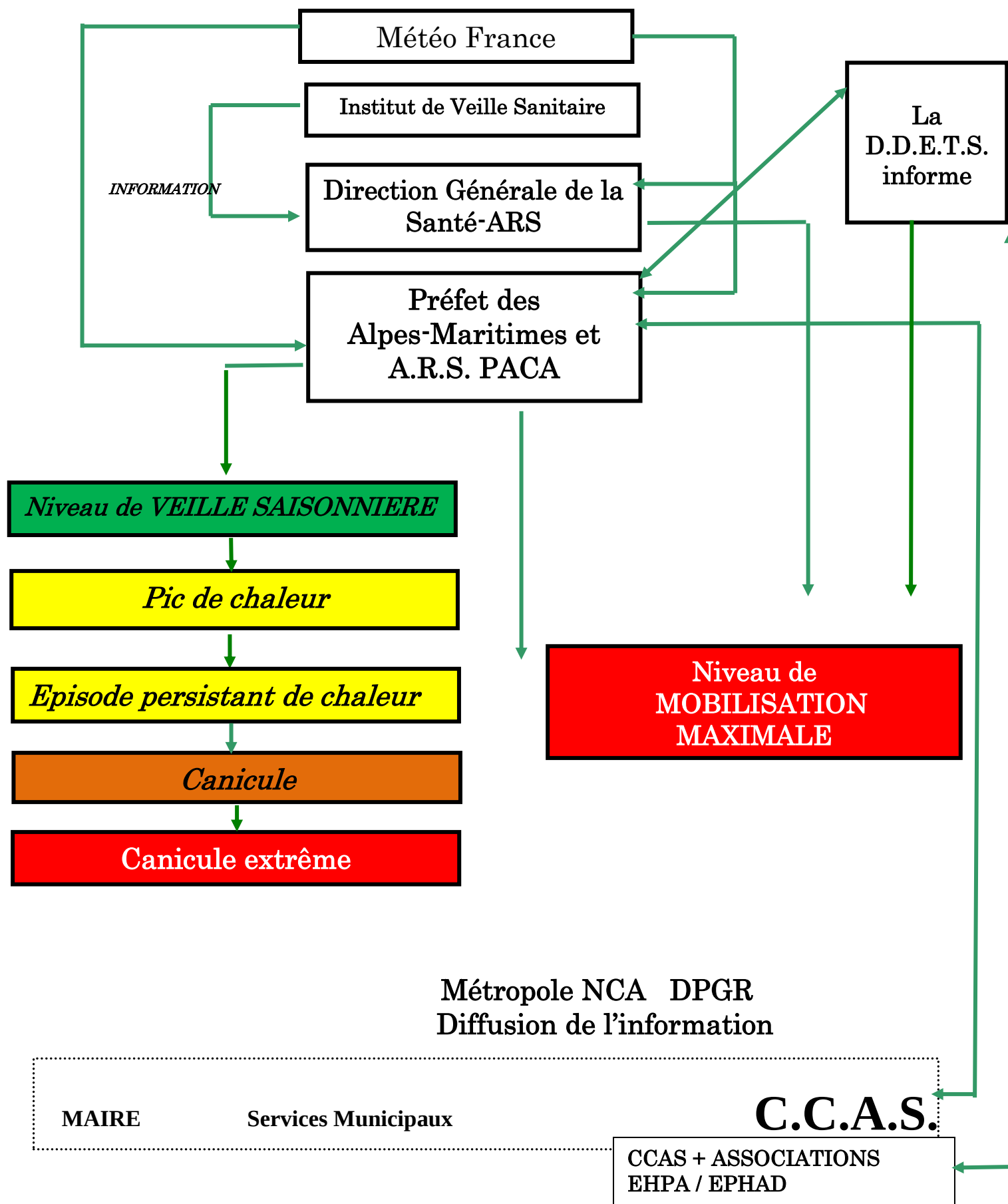
Il est déclenché par le Premier Ministre si le phénomène, par sa durée, son intensité ou par son étendue géographique, entraîne, ou est susceptible d'entraîner des effets collatéraux (difficultés en approvisionnement en eau potable ou en électricité, saturation des hôpitaux ou de la chaîne funéraire). Les préfets de chaque département mettent en œuvre les éléments du dispositif O.R.S.E.C.

Une cellule interministérielle de crise est réunie (C.I.C.).

En tout état de cause, le respect des compétences de chacun des acteurs est essentiel pour assurer la bonne mise en œuvre du Plan canicule.

Il revient aux préfets de garantir l'articulation opérationnelle entre les ARS et les DDETS/PP dans la mise en œuvre du dispositif «canicule».

Les niveaux d'activation du plan canicule et le déclenchement de l'alerte canicule



2

-

**LES MISSIONS DE LA VILLE
ET DU C.C.A.S. EN NIVEAU
DE VEILLE SAISONNIERE**

II - LES MISSIONS DE LA VILLE ET DU C.C.A.S. EN NIVEAU DE VEILLE SAISONNIERE :

Le dispositif s'articule autour de trois axes :

- ✚ Les actions d'informations préventives auprès du public, la communication relative au dispositif du C.C.A.S.,
- ✚ La gestion du Registre des Personnes Fragiles Isolées,
- ✚ La mobilisation des services et la mise en œuvre d'actions en cas d'alerte canicule.

1. LES ACTIONS D'INFORMATIONS PREVENTIVES (COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES) SUR LES RISQUES LIES A LA CANICULE ET LA COMMUNICATION SUR LE DISPOSITIF DU C.C.A.S.

1.1 Auprès du grand public

Affiches INPES + Affiches et flyers relatifs au Registre des personnes fragiles isolées sont diffusés dans l'ensemble du CCAS, les bâtiments communaux, les bâtiments communautaires en particulier dans les lieux d'accueil public C.C.A.S., Mairie et Mairies de territoire et également grâce à la mobilisation de nombreux partenaires et bénévoles.

1.2 Auprès des publics et agents du C.C.A.S.

Chaque agent communique au public qu'il accompagne les mesures préventives.

Pour les personnes inscrites sur le Registre

Un courrier leur est adressé début juin, auquel est joint un flyer d'informations préventives et les modalités d'intervention, en cas d'alerte, des agents du CCAS et des bénévoles.

Le lien est actualisé tout au long de l'année ce qui permet un suivi régulier.

Pour les bénéficiaires des SPASAD

Un flyer d'informations préventives est diffusé.

Il est à noter que les mesures de prévention canicule sont intégrées aux pratiques professionnelles des agents intervenants à domicile (fiche technique spécifique); notamment aides à domicile, aides-soignantes.

Pour les résidents des EHPA

Les EHPA mettent à jour et adressent à l'Agence Régionale de santé (A.R.S) et la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (D.D.E.T.S.), le Plan Bleu de chaque établissement (EHPAD, Résidences Autonomie, Accueil de Jour Alzheimer).

Le personnel est mobilisé, des actions d'informations et des formations sont mises en œuvre.

Concernant les Agents Volontaires C.C.A.S et les bénévoles

Une formation peut être dispensée début juin aux Agents Volontaires le souhaitant, et aux bénévoles participants au dispositif de surveillance des personnes inscrites sur le Registre.

Des cartes à destination des professionnels et des visiteurs bénévoles sont délivrées par le C.C.A.S.

1.3 Auprès des partenaires du CCAS, organismes institutionnels, professionnels médicaux et sociaux

Un dossier relatif au dispositif C.C.A.S. est adressé à la :

- ✚ Préfecture
- ✚ D.D.E.T.S / A.R.S
- ✚ Conseil Départemental des Alpes Maritimes,

Le réseau partenarial du Service Social Seniors / Service Lien Social Seniors sera informé de la disponibilité des documents sur Internet.

Les informations concernant le plan canicule seront mises en ligne sur Internet par les services compétents et accessibles à l'ensemble de nos partenaires.

1.4 Portail Intranet et Site Internet

Une information et des documents téléchargeables sont accessibles aux agents de la Ville, de NCA Métropole et du CCAS sur le Portail intranet commun DOMUS, ainsi que pour le public et les professionnels, sur www.ccas-nice.fr (lien avec le site Internet de la Ville de Nice www.nice.fr) et de la Métropole Nice Côte d'Azur, ainsi que sur www.nice.fr, rubrique Santé Social.

2. LA GESTION DU REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES ISOLEES

2.1. Cadre législatif

- ✚ *Loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,*
- ✚ *Décret n° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004.*

La loi du 30 juin 2004 instaure un dispositif de veille et d'alerte effectif tout au long de l'année qui organise, dans le cadre d'un Plan Départemental d'Alerte et d'Urgence pouvant être activé par le Préfet, la prévention de risques exceptionnels (canicule, grands froids, épidémie...).

Ce dispositif s'appuie sur un réseau de veille et d'intervention de proximité à même de porter secours et assistance aux personnes vulnérables en cas de crise.

Le maire de chaque commune est chargé de recenser les personnes âgées et personnes handicapées, isolées et de tenir à jour, tout au long de l'année, un registre nominatif **confidentiel**.

Monsieur le Maire de la Ville de Nice a confié au Centre Communal d'Action Sociale, pour sa compétence de proximité auprès de la population âgée niçoise, la gestion de ce registre.

Cette mission est assurée par le Service Lien Social Séniors, **dont la personne référente est madame Isabelle FRONTONI :**

Service Lien Social Séniors
6, rue Tonduti de l'Escarène
06 364 NICE Cedex 4
Tél : 04 93 135 135
Port. : 06 22 72 32 97 – mail : sage@ccas-nice.fr

La demande d'inscription sur le Registre des personnes fragiles, isolées, domiciliées sur la commune de Nice est basée sur le volontariat. C'est une démarche de prévention et de solidarité citoyenne.

2.2. Qui peut figurer sur le registre, conditions d'inscription

- Les personnes retraitées domiciliées sur la commune de Nice,
- Agées de 65 ans et plus,
- Adultes handicapées,
- Reconnues inaptes au travail ou en invalidité.

2.3. Qui peut inscrire

- La personne elle-même,
- Son représentant légal,
- Un tiers (ami, proche...).
- Les professionnels (médecins, infirmiers, services hospitaliers et sociaux...) avec, dans la mesure du possible, une information préalable de la personne ou le recueil de son assentiment.

2.4. Comment s'inscrire

- **Sur simple appel téléphonique au 04 93 135 135 (numéro d'appel unique)** du lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 15h45, en dehors des heures de bureau, les personnes sont invitées à contacter l'agent administratif d'astreinte sur son téléphone portable,
- **Par courrier**, adressé au Service Lien Social Séniors - 6, rue Tonduti de l'Escarène, 06364 Nice cedex 4,
- **Par Internet**, sur le site www.ccas-nice.fr en téléchargeant la demande d'inscription (*Cf. annexe 4*).

2.5. Confirmation de l'inscription et garantie de confidentialité

Un accusé d'inscription de l'enregistrement sur le Registre des personnes fragiles isolées est adressé à la personne inscrite et la personne est contactée téléphoniquement.

Toute confidentialité est garantie. La gestion du registre est destinée **aux seules fins de communication à Monsieur le Préfet** dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence Départemental à partir de sa demande exclusive.

Les personnes figurant sur le registre disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant conformément aux directives de la Commission Nationale Informatique et Liberté.

2.6. Suivi des personnes inscrites sur le Registre

Ce Registre, strictement confidentiel, est un moyen susceptible de repérer et venir en aide aux personnes fragiles et isolées qui y sont inscrites, et ce, **tout au long de l'année**.

Leur vulnérabilité peut nécessiter à tout moment la mise en place d'actions et d'aides en coordination avec les différents services internes du CCAS et également avec nos partenaires.

Aussi, ce n'est pas seulement dans le cadre de grosses chaleurs, de grands froids ou de pandémies que les personnes inscrites sont contactées.

Tout au long de l'année, des appels téléphoniques permettent :

- de lutter contre la solitude,
- de déceler d'éventuelles modifications de la situation de la personne,
- de déclencher des actions susceptibles de les aider dans le cadre de leur maintien à domicile.

De plus, ont été instaurés des « appels anniversaires » représentant un moment privilégié, une prise en charge personnalisée et un suivi plus individualisé pour la plupart.

Notre action est renforcée par la possibilité pour certains de nos bénéficiaires de participer à des animations ou de bénéficier de visites à domicile dans le cadre de « visites de convivialité ».

Trois agents de lien social sont en charge de cette mission.

2.7. Les obligations des personnes inscrites sur le Registre

Nous sollicitons des personnes qu'elles nous informent de leurs absences du domicile (hospitalisation quand cela est possible, de leur départ en famille, de voyage ou déménagement) afin d'éviter la mise en œuvre d'actions plus soutenues en cas de non-réponse téléphonique de leur part.

3. LA MOBILISATION DES SERVICES

Le niveau de veille saisonnière permet aux services et structures de se préparer afin d'être réactifs en cas de déclenchement des niveaux suivants :

La Ville et le CCAS s'assurent pour chacun en ce qui le concerne :

- de l'installation d'une pièce rafraîchie ou climatisée dans les établissements communaux (Etablissements pour personnes âgées, Centres AnimaNice, crèches, etc ...) ou communautaires,
- de la programmation d'horaires modulés d'ouverture des lieux climatisés,
- des possibilités d'accueil séquentiel de jour dans des locaux rafraîchis,
- de la formation des professionnels employés dans leurs structures,
- de l'identification de lieux climatisés pouvant permettre d'accueillir les personnes à risque vivant à domicile,
- de l'identification des points de distribution d'eau destinés à la consommation humaine (liste des bornes et fontaines d'eau potable gratuite).

Le CCAS s'assure de la diffusion de messages vocaux téléphoniques auprès des personnes recensées sur le registre.

3 - L'ALERTE

III - L'ALERTE :

1. LES DIRECTIONS ET PERSONNES ALERTEES PAR MESSAGERIE ELECTRONIQUE

La Direction de la Prévention et de la Gestion des Risques diffuse l'alerte, soit en provenance de la préfecture des Alpes Maritimes, soit en provenance de METEO France, par messagerie vers chacune des personnes suivantes :

- **M. Anthony BORRÉ** : 1^{er} Adjoint au Maire – délégué à la sécurité, au logement et à la rénovation urbaine
- **Mme Jennifer SALLES-BARBOSA** : Adjoint au Maire de Nice, Vice-Présidente du CCAS de la Ville de Nice, déléguée aux Solidarités et aux Anima'Nice
- **M. Guillaume QUEYRON**, Directeur de Cabinet de Monsieur le Maire
- **M. Lauriano AZINHEIRINHA** : Directeur Général des Services
- **M. Philippe ROSSINI** : Directeur Général du CCAS de la Ville de Nice
- **Mme Cathy HERBERT** : Conseiller spécial de Monsieur le Maire
- **Mme Hélène DELMOTTE** : Directrice Générale Adjointe, « Cohésion Sociale, Santé, Solidarités et Habitat »
- **Mme Véronique BORRÉ** : Directrice Générale Adjointe, « Proximité, Sécurités, Services à la Population et Réglementation »
- **Mme Nathalie JOUFFRE**, Adjointe au Directeur Général du CCAS
- **Mme Charline LEROY DIAZ**, Adjointe au Directeur Général du CCAS
- **Mme Anne-Marie DOGLIOLI** : Directrice de la Prévention et Gestion des Risques
- **Mme Isabelle FRONTONI** : Responsable du Service Lien Social Séniors / Astreinte ACS-CCAS
- **M. Jean-Luc CHARLET** : Directeur de la Proximité
- **Mme Stéphanie CASALTA** : Directrice de la Famille
- **M. Emmanuel CHARLOT** : Directeur des Sports
- **M. Frédéric CHENU** : Directeur Enfance et Animation
- **Mme Patricia SARAUX** : Directrice de la Santé Publique de Proximité
- **Mme Anaïs BERGER** : Directrice des Seniors
- **M. Frédéric GAROFALO** : Responsable du Territoire Nice-Ouest
- **M. Nicolas DELWICH** : Responsable du Territoire des Collines niçoises
- **M. Nicolas ALFONSI** : Responsable du Territoire Cœur de Nice
- **M. Stéphane CHARPENTIER** : Responsable du Territoire Rives du Paillon
- **Mme Anaïs NAPOLITANO** : Responsable du Territoire Nice Historique
- **M. Patrice TRAPANI** : Responsable du Territoire Hauts de Nice
- **Mme Elodie LESTRADE** : Directrice déléguée à la Presse

2. LES MISSIONS DE LA VILLE ET DU CCAS EN CAS D'ALERTE

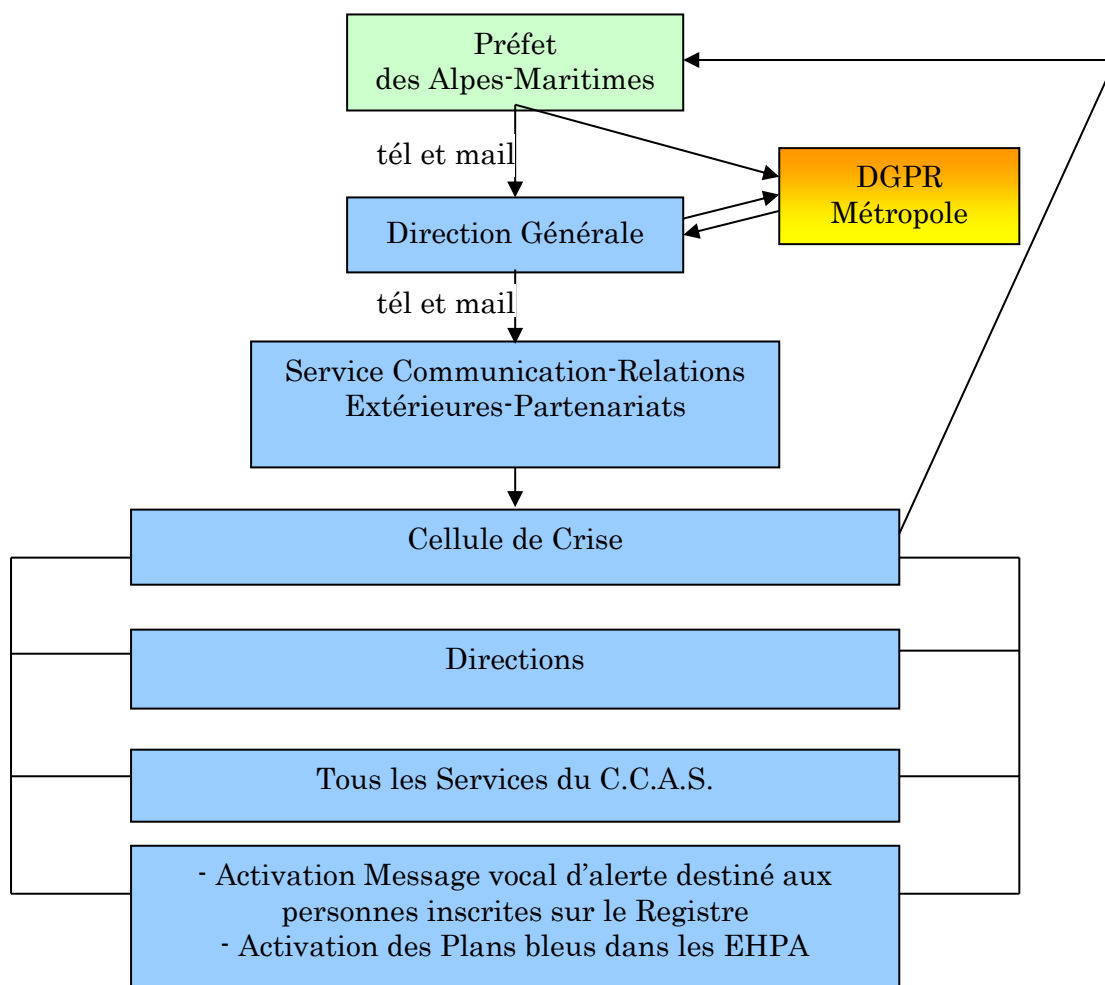
- La Ville et le CCAS assurent, pour chacun en ce qui le concerne :
 - l'information immédiate de la Préfecture si perturbation importante de la qualité ou de la distribution de l'eau (mairie et Métropole Nice Côte d'Azur),
 - le relais des informations par tous les moyens dont ils disposent, auprès de la population ou des associations de personnes âgées ou dépendantes, des recommandations préventives et curatives envoyées par le ministère ou la préfecture,
 - une communication la plus large possible sur le déclenchement du plan canicule auprès de la population,
 - l'encouragement d'une solidarité de proximité,
 - la mobilisation de leurs personnels présents au plus près de la population,
 - l'activation de la cellule de crise du CCAS
- ***La commune*** élargit les horaires d'ouverture des piscines municipales et des bibliothèques (climatisées)
- ***La Ville et le CCAS*** s'assurent que les établissements communaux disposent des personnels suffisants, des équipements et matériels en état de marche, et produits de santé spécifiques aux températures extrêmes.
- ***La Métropole Nice Côte d'Azur*** ayant comme compétence transférée « l'alimentation en eau potable », elle assure le suivi de la qualité et de la distribution de l'eau potable et tient le maire informé :

En Niveau de mobilisation maximale

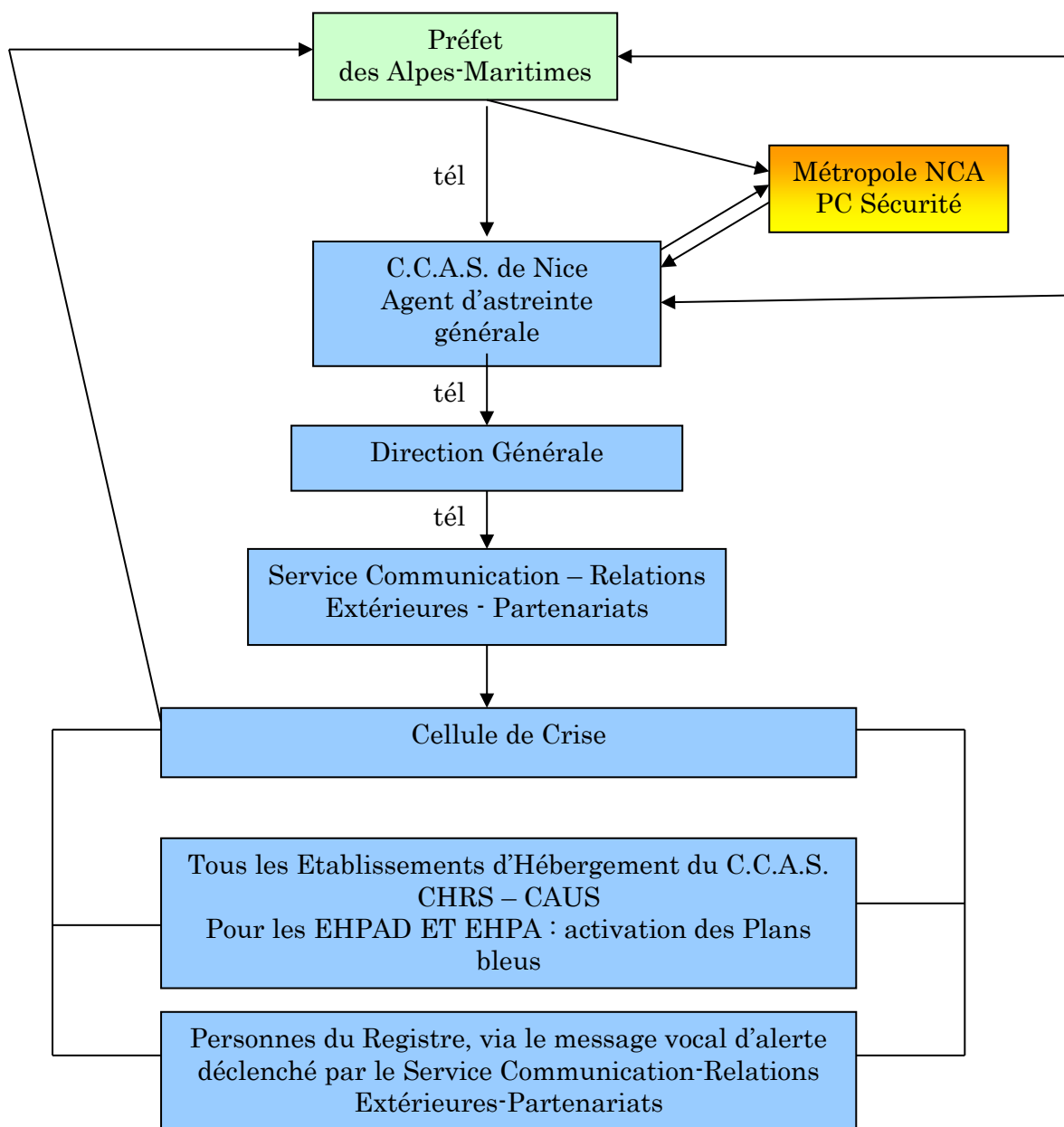
- La Ville et le CCAS assurent le renforcement des actions déjà menées aux niveaux précédents. Ils mobilisent les bénévoles recensés pour interventions auprès des personnes fragiles et isolées inscrites sur le registre ouvert au :
Service Lien Social Séniors du CCAS - 6 rue Tonduti de l'Escarène
- Le Maire peut réunir une cellule de crise en mairie
- La levée du dispositif est décidée par le Préfet ou le premier ministre

3. LA PROCEDURE D'ALERTE CANICULE DU CCAS

3.1 PENDANT LES HEURES DE SERVICE



3.2. PROCEDURE D'ALERTE EN DEHORS DES HEURES DE SERVICE



3.3 - PROTOCOLE D'ACTIVATION DE LA CELLULE DE CRISE :

A réception de l'alerte Canicule, déclenchée par Monsieur le Préfet, soit par **e-mail** (dg@ccas-nice.fr) **ou par téléphone (04 93 13 51 24)** la cellule de crise est activée.

Pendant les heures de travail, la Direction Générale donne la consigne, par téléphone, au Service Communication, d'envoyer le message d'alerte pré-établi. Cette diffusion se fait par l'intermédiaire du logiciel d'envois multiples « Everyone ».

En dehors des heures de travail, l'alerte est reçue par l'agent d'astreinte générale (06 24 64 03 34). Celui-ci transmet l'information sans délai à la Direction Générale. Le Directeur Général ou ses Adjoint(e)s, en fonction de la situation (soirée, jour férié, week-end) définit les procédures à mettre en place et informe le personnel du Service Communication qui est en disponibilité téléphonique pour qu'il envoie les messages pré-établis correspondants. A l'ouverture des bureaux, la procédure précédente est activée.

La cellule de crise, constituée de personnes internes au C.C.A.S, a pour objectif de décider des actions mises en œuvre dans les différents sites et services et de les coordonner. Elle a aussi pour charge de gérer les demandes de renforts et de remplacement lorsque l'action impose une mobilisation dans la durée.

Les membres de la cellule de crise disposent de deux heures maximum, à réception du message, pour se rendre soit au 4 place Pierre Gautier – 4^e étage – soit 6, rue Tonduti de l'Escarène – 2^e étage selon qu'ils soient affectés en cellule décisionnelle ou en cellule opérationnelle.

Les affectations sont référencées dans le tableau ci-après.

PLAN CANICULE 2021 C.C.A.S. - MEMBRES DE LA CELLULE DE CRISE

SERVICE	TITULAIRE	TEL.	MAIL	SUPPLEANT	TEL.	MAIL	CELLULES
Direction Générale	Philippe ROSSINI	04.93.13.51.24 06.25.17.37.18	philippe.rossini@ccas-nice.fr	Nathalie JOUFFRE Charline LEROY DIAZ	04.93.13.52.41 06.14.04.45.49 04.93.13.51.98 06.71.10.73.24	nathalie.jouffre@ccas-nice.fr charline.leroydiaz@ccas-nice.fr	D
Direction Vie des Seniors et Autonomie	Nathalie JOUFFRE (par intérim)	04.93.13.52.41 06.14.04.45.49	nathalie.jouffre@ccas-nice.fr	Annie RICOLVI	04.93.89.41.06 06.14.11.29.42	annie.ricolvi@ccas-nice.fr	D
Médecin coordinateur	Professeur PRADIER	06 84 36 74 56	pradier.c@chu-nice.fr	Dr Karim MAROUK	04 93 89 41 06	karim.marouk@ccas-nice.fr	D
				Dr David FISCHLER	04 93 87 57 07	david.fischler@ccas-nice.fr	
				Dr Muriel TEREYGEOL	04 93 84 63 56	muriel.tereygeol@ccas-nice.fr	
				R Muriel REIX	04 93 89 10 40	n.reix@laposte.net	
SPASAD	Matthieu LABROSSE	04.93.13.51.59 06.52.90.14.73	matthieu.labrosse@ccas-nice.fr	Isabelle BERNARD	04.89.04.65.16	isabelle.bernard@ccas-nice.fr	O
Service Social Seniors	Caroline HALFON	04.93.13.51.84 06 15 92 11 27	caroline.halfon@ccas-nice.fr	Christine TALARIO Cathy FORTERRE Aline NANDRÉA	06.25.46.36.52 06.25.46.36.50 06.25.46.36.35	christine.talario@ccas-nice.fr cathy.forterre@ccas-nice.fr aline.nandrea@ccas-nice.fr	O
Service Lien Social Seniors - Veille Sociale et Sanitaire	Isabelle FRONTONI	04.93.13.52.91 06.22.72.32.97	isabelle.frontoni@ccas-nice.fr	Sophie DURANTE Emilie METAYER	04 93 13 52 92 06.03.50.47.76	sophie.durante@ccas-nice.fr emilie.metayer@ccas-nice.fr	O
D.R.T.I.M.G	Jean-Paul VELIA	04.93.13.51.28 06.03.29.55.50	jean-paul.velia@ccas-nice.fr	Marie-Emilie SOMA	04.93.97.93.27	marie-emilie.bernardi@ccas-nice.fr	D
Communication	Catherine DELIN	06.15.40.10.45 04.97.13.22.36	catherine.delin@ccas-nice.fr	Sabrina LEFRESNE Nathalie CARCELLER	06.03.50.58.66 04 97 13 20 10	sabrina.lefresne@ccas-nice.fr nathalie.carceller@ccas-nice.fr	D
Direction de l'inclusion sociale et de l'accès au droit	Eliane BOTTE	04.93.13.51.41 06.10.82.50.49	eliane.botte@ccas-nice.fr	Michel GONELLA	04.93.13.51.62 06.14.32.00.93	michel.gonella@ccas-nice.fr	D
Direction de la Prévention et du Développement Social	Cécile DESPLANQUES	04.89.98.11.48 06.12.75.52.79	cecile.desplanques@ccas-nice.fr	Françoise PALLANCA Franck GIQUELAY Corinne CHANEL	04.97.13.26.25 04.92.47.67.41 04.97.13.52.22	francoise.pallanca@ville-nice.fr franck.giquelay@ccas-nice.fr corinne.chanel@ccas-nice.fr	D

REFERENTS VILLE DE NICE			
Relations publiques et Presse	Isabelle HENRY	06.75.31.49.39	isabelle.henry@ville-nice.fr

4 - LES FICHES «ACTIONS»

IV - 1. Fiches Actions du CCAS

IV - 2. Fiches Actions Ville de Nice

IV - 3. Fiches Moyens

IV - 1. Fiches Actions du CCAS

FICHE ACTIONS N°1 **SECRETARIAT DE LA DIRECTION GENERALE**

EN VEILLE SAISONNIÈRE (1^{er} juin au 15 septembre)

- Assurer une vigilance de la boîte mail dg@ccas-nice.fr et du téléphone,
- Transmettre les informations reçues au Directeur Général ou aux Adjointes au Directeur Général,
- Participer aux exercices effectués.

EN PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense) et **ÉPISODE PERSISTANT DE CHALEUR** (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Assurer une vigilance quotidienne de la boîte mail dg@ccas-nice.fr et du téléphone,
- A réception d'un message d'alerte, transmettre cette information sans délai au Directeur Général ou aux Adjointes au Directeur Général.

EN ALERTE CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Ouvrir le bureau du Président
- Mettre à disposition des membres de la cellule de crise décisionnelle, dans le bureau du vice-président (4^o étage – 4 place Pierre Gautier) ou salle du Conseil d'Administration (1^{er} étage-4 place Pierre Gautier), les matériels suivants :
- Micro-ordinateur portable (celui de la commission permanente)
- Tableau papier et feutres
- 3 chargeurs de téléphones portables
- Assurer une présence permanente
- Se tenir à disposition des membres de la cellule de crise pour la réalisation des actions administratives nécessaires
- Transmettre tous les appels en lien avec le plan canicule directement à la cellule de crise

EN ALERTE CANICULE EXTRÊME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité) :

- Maintenir les actions mises en place au niveau précédent.

FICHE ACTIONS N° 2

SERVICE COMMUNICATION-RELATIONS EXTERIEURES- PARTENARIATS

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :

- Vérifier le fonctionnement des connexions avec le logiciel d'envois multiples,
- Former les agents à la gestion du logiciel d'envois multiples,
- Vérifier l'enregistrement des messages types et leur actualisation éventuelle,
- Réaliser des essais internes d'envois multiples,
- Réceptionner du Service Lien Social Seniors tous les documents mis à jour validés par la DG, à mettre en ligne sur le site internet du CCAS,
- Réceptionner du Service Lien Social Seniors toutes les listes mises à jour, pour le logiciel d'envois multiples,
- Planifier les absences du binôme concerné par le logiciel d'envois multiples.
- Mise en ligne sur le site métier et sur le site internet du dossier d'information et des documents téléchargeables à destination des professionnels et du public,
- Apporter les conseils auprès des responsables d'établissement, en matière de Sécurité à leur demande.

VEILLE SAISONNIERE (1^{er} juin au 15 septembre)

- Vérifier régulièrement le fonctionnement du site d'envois multiples par des essais internes,
- Réaliser, à la demande de la Direction Générale, un envoi multiple réel dans le cadre d'un exercice,
- Participer aux exercices effectués,
- Après avoir paramétré dans le nouveau logiciel du Service Lien Social Seniors, l'envoi automatique hebdomadaire de la liste des registrés et vérifié le bon fonctionnement de cette programmation,
- Réceptionner, tous les vendredis, la liste mise à jour et copier les 4 colonnes dans le fichier type au format requis par le logiciel d'envois multiples,
- Si réception en provenance du Service Lien Social Seniors de fichiers modifiés, mettre à jour, tous les vendredis, les listes d'envoi du logiciel d'envois multiples,
- Organiser et assurer l'astreinte nécessaire durant toute la période.

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Assurer une veille permanente du téléphone de service concerné,
- Tenir à disposition immédiate les listes d'envoi ainsi que les codes d'accès au logiciel d'envois multiples,
- A réception de l'ordre, transmettre, dans le délai demandé, le message d'alerte approprié.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours):

- Renforcer la vigilance et les actions mises en place en pic de chaleur

CANICULE (chaleur intense – températures dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits) :

- Participer à la cellule de crise décisionnelle,
- Etre à disposition pour assurer tous les envois de message nécessaires (message d'alerte, messages aux bénéficiaires du registre, aux bénévoles, ...) par le biais du logiciel d'envois multiples,

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité) :

- Maintenir les actions mises en place au niveau précédent.

FICHE ACTIONS N° 3

D.R.T.I.M.G

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Conseiller les Responsables en matière de sécurité
- Installer les matériels nécessaires
- Vérifier les climatisations des différents services et établissements
- Suite à la sollicitation du responsable du service des Ressources Humaines, transmettre la liste des volontaires
- Suite à la sollicitation du DAF, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)

- Information et sensibilisation du public aux mesures préventives
- Attention portée par l'équipe sur le public le plus fragile et les signes de déshydratation
- Aide à la compréhension des messages pour les personnes présentant des difficultés linguistiques

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des mesures de prévention et d'information
- Vigilance accrue quant aux problématiques de la population accueillie dans le service

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Rappel des consignes et renforcement des mesures du niveau précédent

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec son service
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Rappel et renforcement des mesures du niveau précédent.

FICHE ACTIONS N° 4

AGENT D'ASTREINTE DE DIRECTION GÉNÉRALE

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :

- Vérifier que la messagerie astreintedg@ccas-nice.fr fonctionne correctement sur le Smartphone de l'astreinte.
- A réception d'une communication à destination du Service Lien Social Seniors. :
 - Noter la date et l'heure de l'appel
 - Noter l'origine et le texte du message
 - Transmettre par téléphone et mail cette information au Service Lien Social Seniors : sage@ccas-nice.fr dès l'ouverture des bureaux

VEILLE SAISONNIERE (1^{er} juin au 15 septembre) :

- A réception du mail d'alerte sur la messagerie astreintedg@ccas-nice.fr pour l'activation en niveau « PIC DE CHALEUR OU EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR » :
 - Noter la date et l'heure de l'appel
 - Noter l'origine et le texte du message
 - Transmettre par téléphone cette information à la Direction Générale.
- A réception d'une communication à destination du Service Lien Social Seniors. :
 - Noter la date et l'heure de l'appel
 - Noter l'origine et le texte du message
 - Transmettre par téléphone et mail cette information au Service Lien Social Seniors. dès l'ouverture des bureaux
- Participer à un exercice éventuel organisé pendant la période d'astreinte en assurant les missions définies dans la fiche d'astreinte dédiée.

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense) :

- Assurer une veille permanente du téléphone et de la messagerie de l'astreinte DG,
- A réception d'une alerte téléphonique pour l'activation en niveau « ALERTE CANICULE » :
 - Noter la date et l'heure de l'appel
 - Noter l'origine et le texte du message
 - Transmettre par téléphone cette information à la Direction Générale sans délai.
- A réception d'une communication à destination du Service Lien Social Seniors :
 - Noter la date et l'heure de l'appel
 - Noter l'origine et le texte du message
 - Transmettre par téléphone et mail cette information au Service Lien Social Seniors dès l'ouverture des bureaux

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours):

- Renforcer la vigilance et les actions mises en place en pic de chaleur

CANICULE (chaleur intense-températures dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits):

- A réception de toute communication concernant le plan canicule :
 - Prendre les informations et les coordonnées de l'appelant
 - Transmettre ces éléments aux membres de la cellule de crise
- A réception d'une communication à destination du Service Lien Social Seniors. :
 - Noter la date et l'heure de l'appel
 - Noter l'origine et le texte du message
 - Transmettre par téléphone et mail cette information au Service Lien Social Senior sans délai.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité) :

Renforcer, autant que nécessaire, les actions mises en place aux niveaux précédents

FICHE ACTIONS N°5
DIRECTION ADMINISTRATIVE FINANCIERE
ET JURIDIQUE

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :

- A réception des informations transmises par le référent des ressources humaines, solliciter l'établissement des cartes bénévoles
- Transmettre les cartes établies au Service Lien Social Seniors
- Planifier les absences des personnels du service
- Réceptionner les affiches transmises par le Service Lien Social Seniors.
- Ventiler les affiches dans les différents services et directions du C.C.A.S. et auprès du service Communication de la Ville et de la Métropole.

EN PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)
et EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours) :

- Transmettre à la Direction Générale toute difficulté identifiée

EN ALERTE CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits) et CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité):

- Participer à la cellule de crise décisionnelle

FICHE ACTIONS N°6

RESPONSABLE SERVICE GESTION DU PERSONNEL

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :

- En lien avec le Service Lien Social Seniors, initier et centraliser le recensement des personnels volontaires (avec les périodes d'absence prévues entre le 1er juin et le 15 septembre), dans les services et directions de l'Institution
- Transmettre la liste des personnes volontaires recensées au service chargé de l'établissement des cartes annuelles individuelles (DRH mutualisée).

EN VEILLE SAISONNIERE :

- Se tenir à la disposition de la Direction Générale

EN PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

et **EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR** (chaleur intense supérieure à 3 jours) :

- Rappeler aux différents services et structures les procédures de remontée d'informations lors du rappel des personnels en congés ou de modification des amplitudes horaires
- Préparer la mise en œuvre des procédures liées aux dispositions compensatoires envisageables
- Se tenir à la disposition de la Direction Générale

EN ALERTE CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits) :

- Collecter les informations sur les rappels de personnels en congés auprès des Directions
- Collecter les informations sur les modifications d'amplitude horaire de travail auprès des Directions
- Conseiller la Direction Générale sur les dispositions compensatoires à destination des personnels rappelés ou sollicités en dehors de leurs horaires de travail.
- Mettre en œuvre les décisions prises par la Direction Générale

EN ALERTE CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Conseiller la Direction Générale sur les actions à renforcer ou à mettre en place
- Mettre en œuvre les décisions prises par la Direction Générale

FICHE ACTIONS N°7

AGENTS VOLONTAIRES CCAS

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :

- Participer à la réunion d'information
- S'assurer que les coordonnées personnelles données au Service Lien Social Seniors soient valides

VEILLE SAISONNIERE (1^{er} juin au 15 septembre)

- Transmettre au Service Lien Social Seniors toutes nouvelles coordonnées durant les horaires de bureau

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense):

- Garder son téléphone à proximité immédiate
- Etre prêt à se mettre à disposition du Service Lien Social Seniors

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours):

- Renforcer la vigilance des actions mises en place en pic de chaleur

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Se mettre à disposition du Service Lien Social Seniors
- Réaliser les suivis individuels des personnes indiquées
- Renseigner la fiche individuelle de suivi des personnes confiées et signaler au Service Lien Social Seniors tout problème constaté
- Transmettre tous les lundis matins la fiche statistique de la semaine écoulée

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité) :

- Maintenir et renforcer les actions du niveau précédent

FICHE ACTIONS N°8

DIRECTION VIE DES SENIORS ET AUTONOMIE

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Faire vérifier le recensement et le fonctionnement des matériels stockés (ventilateurs, climatiseurs mobiles, ...) dans les E.H.P.A. et E.H.P.A.D.
- Faire vérifier les stocks de consommables (brumisateurs, bouteilles d'eau, ...) dans les E.H.P.A.D.
- Coordonner le recensement des besoins en achat de matériels et de consommables
- Transmettre au référent marché les besoins exprimés
- Vérifier et mettre à jour les procédures internes en lien avec le plan canicule
- S'assurer de la réception dans les sites des commandes exprimées
- S'assurer de la réception dans les sites des documents d'informations
- Planifier les absences des personnels dans la direction
- S'assurer que la coordination des absences soit effective dans les sites
- Réaliser le recensement des agents de la Direction se portant volontaires
- Transmettre la liste des agents volontaires au référent R.H. à sa demande

VEILLE SAISONNIERE (1^{er} juin au 15 septembre)

- Participer aux exercices effectués
- Vérifier que l'affichage d'information soit mis en place dans chaque établissement (ex. EHPAD Valrose, Résidence Autonomie Saint-Barthélémy, ...)
- Vérifier que les documents d'information soient diffusés de manière effective
- Sensibiliser les médecins coordonnateurs
- S'assurer que les mesures préventives soient régulièrement diffusées dans les sites
- Réaliser une information préventive à destination des personnes âgées (coups de chaleur, insolation, déshydratation, ...)

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Informer les Agents,
- Vérifier que l'affichage et les documents d'information soient en place et diffusés
- Transmettre au référent marché les éventuels besoins afin de compléter les stocks
- Faire préparer la mise en œuvre des plans bleus
- Faire corriger sans délais les éventuels dysfonctionnements constatés
- Informer la Direction Générale des dysfonctionnements constatés et des mesures correctives prises.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Informer les Agents et insister sur les risques de chaleur intense
- Renforcer la vigilance des actions mises en place en pic de chaleur

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Participer à la cellule de crise décisionnelle
- Conseiller l'autorité dans la mise en œuvre des mesures de prévention
- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.
- Faire assurer un suivi individuel renforcé.
- Répondre aux appels sur l'astreinte DVSA hors horaires de bureau

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Renforcer les mesures prises aux niveaux précédents

FICHE ACTIONS N°8-1

SERVICE LIEN SOCIAL SENIORS

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :

- Commander les affiches et les flyers de l'année auprès des services de l'Etat
- Réceptionner et ventiler les dits affiches et flyers aux différents intervenants en charge de leur diffusion
- Adresser un courrier d'informations sur les modalités d'intervention des personnels, accompagné du flyer de l'année, à chaque personne recensée sur le registre des Personnes Fragiles Isolées.
- Vérifier la mise à jour des dossiers individuels des bénéficiaires
- Recenser les associations partenaires et recueillir les documents sollicités
- Organiser et faire réaliser la formation des agents volontaires et des bénévoles
- Réceptionner et remettre les cartes d'identification à chaque volontaire et bénévole
- Informer les partenaires, lors de la réunion préparatoire, sur la disponibilité des documents sur internet
- Effectuer la mise à jour des listes des agents volontaires et des partenaires bénévoles avec l'appui de la DRH
- Faire mettre à jour les fiches actions des différents services du C.C.A.S et des bénévoles dans le cadre d'une alerte éventuelle.
- Planifier les absences des personnels du service
- Planifier les listes d'attributions des personnes âgées aux bénévoles

VEILLE SAISONNIERE (1^{er} juin au 15 septembre)

- Participer aux exercices réalisés
- Mettre à jour chaque semaine les listes des bénéficiaires recensés
- S'assurer, de façon hebdomadaire, de la bonne réception des listes mises à jour au Service Communication.
- Fournir les affiches et flyers demandés par les différents Services et Directions

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense):

- S'assurer du maintien permanent de la mise à jour effective des listes
- Imprimer les listes sur support «papier» afin de prévenir une panne électrique ou informatique
- Garder le téléphone de service à proximité immédiate

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours):

- Renforcer la vigilance et les actions mises en place en pic de chaleur
- Ciblage des appels sur les personnes les plus vulnérables (catégorie C)

CANICULE (chaleur intense – températures dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Animer et coordonner la cellule de crise opérationnelle
- S'assurer téléphoniquement auprès du Service Communication de l'envoi du message d'informations à destination des personnes âgées recensées
- Ventiler les listes de bénéficiaires par services
- Envoi des listes aux associations bénévoles
- Transmettre au préfet, **à sa demande**, la liste qui lui est destinée
- Organiser la mobilisation des personnels du Service Social Seniors., du SPASAD, du service Aide Sociale, des volontaires du C.C.A.S., des bénévoles et des partenaires
- Inscrire sur le registre les nouveaux particuliers signalés et organiser leur suivi
- Réaliser des contacts téléphoniques réguliers avec les personnes recensées pour assurer leur suivi en fonction des catégories prioritaires (A, B, C)
- S'assurer du renseignement des fiches de suivi individuel et de la fiche statistique
- Collecter, en fin de période d'alerte ou tous les lundis, les fiches de suivi individuel et les fiches statistiques
- Trier et enregistrer les données individuelles dans le logiciel
- Réaliser le bilan quantitatif et qualitatif de l'évènement
- Transférer sur l'astreinte DVSA la ligne téléphonique 135.135

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité) :

- Renforcer, autant que nécessaire, les actions mises en place aux niveaux précédents

FICHE ACTIONS N°8-2

SERVICE SOCIAL SENIORS

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Commander des affiches et-plaquettes pour affichage et mise à disposition du public sur les différents.
- S'assurer du bon fonctionnement du matériel de climatisation et/ou ventilateurs pour les bureaux
- Transmettre aux équipes le « petit livret de l'alerte canicule » et s'assurer de la compréhension de la procédure en cas d'alerte notamment pour les nouveaux agents.

VEILLE SAISONNIERE (du 1^{er} juin au 15 septembre)

- Participer aux exercices réalisés.
- S'assurer du bon fonctionnement du téléphone portable pour les membres de la cellule de crise et les suppléants.

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense) :

- Transmettre l'information aux agents du service
- Informer la Direction Vie des Seniors et Autonomie de tous dysfonctionnements et des mesures correctives mises en place
- Rappeler aux personnes reçues ou visitées par les agents du service les précautions à prendre dans cette période
- Rejoindre la cellule opérationnelle si demandé.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieur à 3 jours)

- Même consignes qu'en PIC DE CHALEUR.
- Renforcer l'information préventive auprès du public suivi et notamment envers les personnes les plus fragiles.

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits) :

- Participer à la cellule de crise opérationnelle
- Réceptionner la liste territorialisée des personnes à suivre transmise par le Service Lien Social Seniors
- Dupliquer les fiches individuelles de suivi et la fiche statistique type incorporées dans les annexes du plan
- Organiser les appels téléphoniques et les visites à domicile nécessaires
- Mobiliser les intervenants associatifs.
- Assurer, dans chaque Service Social Seniors, le suivi individuel des personnes assignées et renseigner les fiches individuelles et les fiches statistiques.
- Transmettre au Service Lien Social Seniors tous les lundis matin les fiches statistiques de la semaine écoulée.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Maintenir et renforcer les actions mises en place au niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°8-3

ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Réceptionner les affiches et flyers et les faire distribuer.
- Suite à la sollicitation du chargé de mission, recenser et transmettre la liste des volontaires
- Suite à la sollicitation de la Direction Vie des Seniors et Autonomie, recenser et transmettre les besoins en matériel de climatisation.
- Initier et vérifier la mise à jour des plans bleus dans chaque établissement
- L'ensemble des plans bleus actualisés sont transmis à la Direction Générale, centralisés et validés par la Direction Vie des Seniors et Autonomie qui les transmet également à l'ARS et au Conseil Départemental.
- La Direction Vie des Seniors et Autonomie fait vérifier par les responsables d'établissements et les médecins coordonnateurs que les points concernant l'architecture, le matériel, l'organisation et le fonctionnement sont opérationnels.
- Formation / sensibilisation du personnel par les MEDEC

VEILLE SAISONNIERE : (Du 1^{er} Juin au 15 septembre)

- Participer aux exercices réalisés (simulation d'alerte)
- S'assurer de la mise en place dans chaque établissement des affiches d'information
- Les responsables d'établissements et les médecins coordonnateurs doivent mettre en œuvre les points concernant l'organisation, le fonctionnement et le matériel
- Les responsables d'établissements et les médecins coordonnateurs doivent diffuser et mettre en œuvre les conseils individuels pour se protéger, se rafraîchir, boire et manger
- L'équipe médicale, dans chaque établissement et sous la responsabilité du médecin coordonnateur doit surveiller les résidents et alerter leur médecin traitant en cas de besoin

PIC DE CHALEUR (un à deux jours de chaleur intense)

- La Direction Vie des Seniors et Autonomie transmet l'information aux établissements et rappelle les mesures et les niveaux de vigilance.
- Elle fait vérifier la disponibilité des stocks d'eau et brumisateurs et centralise les besoins.
- Les établissements doivent également transmettre l'ensemble des autres besoins éventuels la Direction Vie des Seniors et Autonomie.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours) :

- Suivi des actions mises en place dans les établissements
- Suivi des besoins et des difficultés éventuelles (suivi des effectifs et des stocks)

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

La Direction Vie des Seniors et Autonomie doit :

- Participer à la cellule de crise opérationnelle
- Faire mettre en œuvre le plan bleu dans chaque établissement
- Faire respecter la capacité d'accueil séquentiel de chaque établissement
- Faire organiser l'accueil des personnes extérieures en salle rafraîchie
- Tenir à jour le nombre de personnes extérieures accueillies dans chaque établissement
- Faire compléter régulièrement les stocks de bouteilles d'eau et de brumisateurs dans chaque établissement
- Faire recenser les personnels rappelables dans chaque établissement
- Transmettre les consignes d'action décidées en cellule de crise à chaque établissement
- S'assurer de la réception des consignes et de leur mise en œuvre
- Garantir l'accueil des personnes à risque dans des locaux rafraîchis.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité) :

- Renforcer les mesures prises au niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°8-4
SERVICE POLYVALENT D'AIDE ET DE SOINS A DOMICILE
➔ DIRECTION

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :

- Planifier les absences des personnels dans le service
- S'assurer que la coordination des absences soit effective dans les services en responsabilité
- Réceptionner les affiches transmises par la Communication et les flyers transmis par le Service Lien Social Seniors
- Faire distribuer les affiches dans les différents services
- Transmettre la liste des bénéficiaires au Service Lien Social Seniors pour prise en compte et éviter un doublon dans le suivi individuel

VEILLE SAISONNIERE : (1^{er} juin au 15 septembre)

- Participer aux exercices réalisés
- S'assurer de l'efficacité du dispositif au sein du SPASAD

PIC DE CHALEUR : (1 à 2 jours de chaleur intense)

- S'assurer de la distribution des flyers
- Vérifier le rappel effectif des consignes aux personnels
- Transmettre, une fois par mois, la liste des bénéficiaires au Service Lien Social Seniors pour prise en compte et éviter un doublon dans le suivi individuel

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR : (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Transmettre l'information aux personnels
- Faire renforcer la diffusion de l'information préventive auprès des personnes suivies
- Garder le téléphone de service à proximité
- Être prêt à rejoindre la cellule de crise opérationnelle

CANICULE : (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Participer à la cellule de crise opérationnelle
- Faire assurer un suivi plus individualisé des personnes à domicile
- S'assurer de la mise en œuvre des consignes, en particulier la distribution de bouteilles d'eau

CANICULE EXTREME : (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Renforcer les mesures prises au niveau précédent

FICHE ACTIONS N°8-5

SERVICE POLYVALENT D'AIDE ET DE SOINS A

DOMICILE ➔ TERRITOIRES

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :

- Réceptionner les affiches « La canicule et nous... » et « La canicule comment s'en préserver ? » ou autres affiches et les flyers transmis par la Direction du service.
- Réception des affiches et flyers de l'INPES intitulés
- Suite à la sollicitation de la Direction Vie des Seniors et Autonomie, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux.

VEILLE SAISONNIERE : (1^{er} juin au 15 septembre)

- Participer aux exercices réalisés
- Envoi par mail au Service Lien Social Seniors, tous les débuts des mois de juin, juillet et Août et Septembre la liste des bénéficiaires du SPASAD territorialisé (Accompagnement / Soins et PEC intégrées)
- Incitation par les Responsables de secteur et les aides à domicile pour les personnes les plus fragiles à s'inscrire sur le registre des personnes fragiles isolées.

PIC DE CHALEUR : (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Les Responsables ou leurs Adjoints rappellent l'ensemble des consignes à l'aide du « Guide de la Canicule ».
- Distribution des flyers de l'INPES intitulé « **La canicule et nous...** », à tous les bénéficiaires par l'ensemble des agents de terrain.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR : (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Transmettre l'information aux personnels
- Distribution des flyers intitulés « **La canicule comment s'en préserver ?** » à tous les bénéficiaires par l'ensemble des agents de terrain.
- S'assurer du rappel des consignes aux personnels du service.

CANICULE : (chaleur intense, température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Les Responsables ou leurs Adjoints rappellent aux agents l'ensemble des consignes et leur demandent de mettre en œuvre les consignes du niveau 3, à l'aide du « Guide de la Canicule ».
- Surveillance accrue des bénéficiaires pris en soins par les infirmiers coordonnateurs, les infirmiers et les aides soignants avec une vigilance particulière aux personnes figurant sur la liste des personnes « fragiles isolées » transmise par le Service Lien Social Seniors. Pour ces personnes, les fiches de « transmissions ciblées », tiennent lieu de fiche de suivi individuel. Compte tenu du caractère confidentiel de ces fiches (secret médical), elles seront conservées par les SPASAD territorialisés.
- Vigilance particulière à l'égard des bénéficiaires de l'aide à domicile sur la liste des personnes « fragiles isolées » communiquée par le Service Lien Social Seniors :
 - Appel téléphonique tous les deux jours des Agents de Planification à toutes les personnes de cette liste.
 - Les fiches individuelles de suivi sont tenues par les Agents de Planification. Si une visite à domicile est organisée, c'est le Responsable de secteur qui complètera la fiche de suivi.
 - Tous les lundis matins communication par mail au Service Lien Social Seniors de la fiche « statistiques hebdomadaires SSD ».
 - En fin d'alerte l'ensemble des fiches de suivi individuel sont envoyées au Service Lien Social Seniors.
- Tous les lundis matins communication par mail au Service Lien Social Seniors de la fiche « statistiques hebdomadaires SPASAD ».

CANICULE EXTREME : (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Les Responsables ou leurs Adjoints, rappellent l'ensemble des consignes à l'aide du « Guide de la Canicule »,
- Renforcement des mesures du niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°8-6
SERVICE POLYVALENT D'AIDE ET DE SOINS A DOMICILE
➔ POLE REPAS A DOMICILE

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE:

- Réceptionner des affiches et flyers de l'INPES intitulés « La canicule et nous... » et « La canicule comment s'en préserver ? »
- S'assurer des besoins en matériel de climatisation pour les bureaux

VEILLE SAISONNIERE : (1^{er} juin au 15 septembre)

- Participer aux exercices réalisés
- Envoi par mail au Service Lien Social Seniors, tous les débuts des mois de juin, juillet et Août et Septembre de la liste des bénéficiaires servis par le Pôle.
- Incitation par le pôle pour les personnes les plus fragiles à s'inscrire sur le registre des personnes fragiles isolées.

PIC DE CHALEUR: (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Le Responsable du Pôle rappelle aux référents l'ensemble des consignes, à l'aide du « Guide de la Canicule ».
- Envoi d'un courrier au Directeur Général de la société prestataire, signé par le Directeur Général du CCAS, rappelant les consignes et recommandations du plan canicule.
- Transmission des flyers de l'INPES intitulé « **La canicule et nous...** » au prestataire.
- Distribution des flyers aux bénéficiaires, par les chauffeurs livreurs de la société prestataire.
- Incitation par le Responsable et les Référents pour les personnes les plus fragiles à s'inscrire sur le registre des personnes fragiles isolées.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR : (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Le Responsable du Service rappelle à la société prestataire que les chauffeurs-livreurs doivent redoubler de vigilance et communiquer au Pôle, toute anomalie ou problème constaté au domicile des bénéficiaires.
- Distribution des flyers intitulés « **La canicule comment s'en préserver ?** » à tous les bénéficiaires par les chauffeurs livreurs de la société prestataire.

CANICULE : (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Le Responsable du Pôle rappelle aux référents l'ensemble des consignes et leur demande de mettre en œuvre les consignes, à l'aide du « Guide de la Canicule ».
- Réquisition possible des référents l'après-midi pour l'accompagnement du public inscrit sur le Registre des Personnes Fragiles isolées vers des lieux climatisés.
- Vigilance particulière des référents, à l'égard des bénéficiaires sur la liste des personnes « fragiles isolées » communiquée par le Service Lien Social Seniors :
 - o Appel téléphonique tous les deux jours à toutes les personnes de cette liste.
 - o Les fiches individuelles de suivi sont tenues par les Référents. Si une visite à domicile est organisée, le Référent complètera la fiche de suivi.
 - o Tous les lundis matin communication par mail au Service Lien Social Seniors de la fiche « statistiques hebdomadaires SPASAD ».
 - o En fin d'alerte l'ensemble des fiches de suivi individuel sont envoyées au Service Lien Social Seniors.

CANICULE EXTREME : (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Le Responsable du Pôle rappelle aux référents l'ensemble des consignes à l'aide du « Guide de la Canicule »
- Renforcement des mesures prises au niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°8-7

SERVICE AIDE SOCIALE

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Rappeler aux agents la possibilité d'être mobilisé en cas d'activation du Plan Canicule
- Diffusion des affiches et flyers
- Suite à la sollicitation service responsable des Ressources Humaines, transmettre la liste des volontaires

EN VEILLE SAISONNIERE (1^{er} juin au 15 septembre)

- Participer aux exercices effectués (simulation alerte)
- Informer les personnes âgées de l'existence du Registre des Personnes Fragiles Isolées et les sensibiliser aux mesures préventives
- Diffusion des affiches et flyers
- Information sur les lieux climatisés ou rafraichis,
- Information sur les bornes et fontaines d'eau potable gratuites.

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux personnels,
- Action générale d'informations préventives mise en œuvre pour le niveau 1 (collectives et individuelles) renforcée.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Rappel des mesures de prévention des risques et d'information sur les bornes, fontaines d'eau potable gratuites et lieux climatisés
- **Mobilisation du Pôle Enquêtes :**
Les enquêteurs sont plus particulièrement chargés des interventions auprès des personnes inscrites sur le Registre. Tous ont suivi une formation portant sur la procédure et les conseils à donner. La responsable du service et son adjointe coordonnent les interventions jusqu'à la fin de l'alerte.
- **Déclenchement de l'alerte :**
 - o Une liste des personnes fragiles à suivre est adressée par le Service Lien Social Seniors ainsi que la fiche de suivi individuel et la fiche statistique afin que la surveillance de ces personnes s'organise
 - o Appel des enquêteurs pour évaluation téléphonique (un document précisant la liste des points à observer et à vérifier leur a, préalablement, été remis)
 - o Visite à domicile si cela est nécessaire ou si la personne ne répond pas
 - o Etablissement, pour chacune, de la fiche de suivi individuel qui sera mise à jour tout au long de l'alerte
- **Durant l'alerte :**
 - o Appel des personnes à J+2 (phoning de surveillance),
 - o Visites à domicile dans les 24 heures après appel, si nécessaire, puis appels répétitifs,
 - o Nouvelle visite à domicile, toujours si nécessaire,
 - o Contact du Service Lien Social Seniors en cas de problème (envoi de la fiche signalement complétée).

Si besoin, les agents du pôle Aide Légale participent au dispositif.

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Rappel et renforcement des mesures prises au niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°9

DIRECTION DE L'INCLUSION SOCIALE

ET DE L'ACCES AUX DROITS

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Faire vérifier le recensement et le fonctionnement des matériels stockés (ventilateurs, climatiseurs mobiles, ...)
- Faire vérifier les stocks de consommables (brumisateurs, bouteilles d'eau, ...)
- Coordonner le recensement des besoins en achat de matériels et de consommables
- Vérifier et mettre à jour les procédures internes en lien avec le plan canicule
- S'assurer de la réception dans les sites des commandes exprimées
- S'assurer de la réception dans les sites des documents d'informations
- Réaliser le recensement des agents de la Direction se portant volontaires
- Transmettre la liste des agents volontaires au référent R.H. à sa demande

EN VEILLE SAISONNIERE (1^{er} juin au 15 septembre)

- Participer aux exercices effectués
- Vérifier que les documents d'information soient diffusés de manière effective
- Vérifier que l'affichage d'information soit mis en place dans chaque établissement d'accueil des personnes en situation de précarité (C.A.J., C.H.R.S., C.H.U.H., ...)
- Vérifier que l'échange d'informations avec le SAMU SOCIAL et le 115 soit effectif

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux personnels et aux prestataires
- S'assurer du renforcement de la diffusion de l'information préventive
- Préparer l'ouverture de tous les établissements en journée
- Contrôler la disponibilité effective des stocks
- Faire procéder sans délai au complément éventuel des stocks
- Informer la Direction Générale de tous dysfonctionnements et des mesures correctives prises.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Faire mettre en œuvre les mesures décidées en cellule de crise
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- S'assurer que les mesures préventives soient régulièrement diffusées dans les sites d'accueil des personnes en situation de précarité
- Intensifier l'échange d'informations avec le SAMU SOCIAL et le 115
- Mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis et des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Participer à la cellule de crise décisionnelle
- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Renforcer les mesures prises au niveau précédent

FICHE ACTIONS N°9-1

POLE DOMICILIATION « ACCES AU DROITS »

POLE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Diffusion des affiches et flyers
- Suite à la sollicitation du chargé de mission des Ressources Humaines, transmettre la liste des volontaires
- Suite à la sollicitation de la DISAD, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)

- Diffusion des affiches et flyers
- Conseils et sensibilisation à destination du public
- Information sur les bornes, fontaines et lieux climatisés.

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des consignes et mesures de vigilance,
- Orienter sur le Centre Accueil de Jour
- Rappel des informations sur les lieux climatisés ou rafraichis, les bornes et les fontaines d'eau potable gratuites

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Rappel des mesures de vigilance des niveaux précédents
- Distribution de bouteilles d'eau pour le public SDS le plus fragile
- Alerte de l'ensemble des agents sur le public le plus fragile et sur les signes de déshydratation

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Renforcement et rappel des niveaux précédents

FICHE ACTIONS N°9-2

CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Diffusion des affiches et flyers
- Suite à la sollicitation du chargé de mission des Ressources Humaines, transmettre la liste des volontaires
- Suite à la sollicitation de la DISAD, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)

- Diffusion des affiches et flyers
- Conseils et sensibilisation au niveau du public
- Information sur les bornes, fontaines d'eau potable gratuites et lieux climatisés
- Distribution de casquettes et crèmes solaires
- Attention portée par l'équipe médico-sociale sur le public le plus fragile et sur les signes de déshydratation

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux agents
- Actions d'information préventives renforcées
- Information sur les lieux climatisés ou rafraichis, des bornes et des fontaines d'eau potable gratuites
- Distribution de casquettes et crèmes solaires
- Attention portée par l'équipe médico-sociale sur le public le plus fragile et sur les signes de déshydratation

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Rappel des mesures de prévention et d'information sur les lieux climatisés ou rafraichis, les bornes et les fontaines d'eau potable gratuites
- Distribution de bouteilles d'eau pour le public SDS le plus fragile
- Distribution de casquettes et crèmes solaires
- Alerte de l'ensemble des agents sur le public le plus fragile et sur les signes de déshydratation

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Rappel et renforcement des mesures prises aux niveaux précédents

FICHE ACTIONS N°9-3

CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Diffusion des affiches et flyers
- Suite à la sollicitation du chargé de mission, transmettre la liste des volontaires
- S'assurer des besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)

- Diffusion des affiches et flyers
- Orientation vers le Centre d'Accueil de Jour
- Conseils et sensibilisation du public sur les mesures préventives
- Information sur les bornes, fontaines d'eau potable gratuites et lieux climatisés.

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux agents
- Orientation vers le Centre d'Accueil de Jour
- Actions d'informations renforcées.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Orientation vers le Centre d'Accueil de Jour
- Rappel des mesures de présentation et d'information
- Distribution de bouteilles d'eau pour le public SDS

Le CHU est habilité en cas de déclenchement d'alerte canicule à accueillir si besoin en journée dans la salle climatisée, des adultes sans domicile stable.

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Rappel et renforcement des mesures prises aux niveaux précédents

FICHE ACTIONS N°9-4

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Diffusion des affiches et flyers
- Suite à la sollicitation du chargé de mission des Ressources Humaines, transmettre la liste des volontaires
- Suite à la sollicitation du DAF, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)

- Repérage des personnes à risque (isolées, sous protection juridique, souffrant d'addictions) et inscription sur le registre
- Information et sensibilisation du public aux mesures préventives
- Attention portée par l'équipe médico sociale sur le public le plus fragile et les signes de déshydratation
- Aide à la compréhension des messages pour les personnes présentant des difficultés linguistiques

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des mesures de prévention et d'information
- Vigilance accrue quant aux problématiques de la population accueillie dans le service
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Rappel des consignes et renforcement des mesures du niveau précédent
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Rappel et renforcement des mesures du niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°9-5

« PENSIONS DE FAMILLE »

Concerne : « LA GOUTTE DE LAIT », « LES GABIANS »

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Diffusion des affiches et flyers
- Suite à la sollicitation du chargé de mission des Ressources Humaines, transmettre la liste des volontaires
- Transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics au responsable désigné de la DISAD

EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)

- Repérage des personnes à risque (isolées, sous protection juridique, souffrant d'addiction) avec inscription au Registre des Personnes Fragiles.
- Diffusion affiches et flyers
- Aide dans la compréhension des messages de prévention pour les personnes présentant des difficultés linguistiques
- **Diffusion de Conseils individuels :**
 - o Demander de vérifier le bon fonctionnement du réfrigérateur
 - o Ne pas sortir durant les périodes les plus chaudes
 - o Fermer les volets et rideaux
 - o Boire régulièrement
 - o Ne pas consommer d'alcool et des boissons très sucrées
 - o Prendre des douches et bains régulièrement

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Informer les Agents
- Renforcement des mesures d'information et de prévention

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Renforcement des mesures et consignes

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Renforcement des mesures et consignes

FICHE ACTIONS N°9-6

ABRI-COTIER

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Diffusion des affiches et flyers
- Suite à la sollicitation du chargé de mission des Ressources Humaines, transmettre la liste des volontaires
- Suite à la sollicitation de la DISAD, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)

- Repérage des personnes à risque (isolées, sous protection juridique, souffrant d'addictions) et inscription sur le registre
- Information et sensibilisation du public aux mesures préventives
- Attention portée par l'équipe médico sociale sur le public le plus fragile et les signes de déshydratation
- Aide à la compréhension des messages pour les personnes présentant des difficultés linguistiques

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des mesures de prévention et d'information
- Vigilance accrue quant aux problématiques de la population accueillie dans le service
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Rappel des consignes et renforcement des mesures du niveau précédent
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Rappel et renforcement des mesures du niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°9-7

RÉSIDENCE SOCIALE SAINTE CATHERINE

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Diffusion des affiches et flyers
- Suite à la sollicitation du chargé de mission des Ressources Humaines, transmettre la liste des volontaires
- Suite à la sollicitation de la DISAD, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)

- Repérage des personnes à risque (isolées, sous protection juridique, souffrant d'addictions) et inscription sur le registre
- Information et sensibilisation du public aux mesures préventives
- Attention portée par l'équipe médico sociale sur le public le plus fragile et les signes de déshydratation
- Aide à la compréhension des messages pour les personnes présentant des difficultés linguistiques

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des mesures de prévention et d'information
- Vigilance accrue quant aux problématiques de la population accueillie dans le service
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Rappel des consignes et renforcement des mesures du niveau précédent
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Rappel et renforcement des mesures du niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°10

DIRECTION DE LA PRÉVENTION

ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Faire vérifier le recensement et le fonctionnement des matériels stockés (ventilateurs, climatiseurs mobiles, ...)
- Faire vérifier les stocks de consommables (brumisateurs, bouteilles d'eau, ...)
- Coordonner le recensement des besoins en achat de matériels et de consommables
- Vérifier et mettre à jour les procédures internes en lien avec le plan canicule
- S'assurer de la réception dans les sites des commandes exprimées
- S'assurer de la réception dans les sites des documents d'informations
- Réaliser le recensement des agents de la Direction se portant volontaires
- Transmettre la liste des agents volontaires au référent R.H. à sa demande

EN VEILLE SAISONNIERE (1^{er} juin au 15 septembre)

- Participer aux exercices effectués
- Vérifier que les documents d'information soient diffusés de manière effective
- Vérifier que l'affichage d'information soit mis en place
- Vérifier que l'échange d'informations avec le SAMU SOCIAL et le 115 soit effectif

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux personnels et aux prestataires
- S'assurer du renforcement de la diffusion de l'information préventive
- Préparer l'ouverture de tous les établissements en journée
- Contrôler la disponibilité effective des stocks
- Faire procéder sans délai au complément éventuel des stocks
- Informer la Direction Générale de tous dysfonctionnements et des mesures correctives prises.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Faire mettre en œuvre les mesures décidées en cellule de crise
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- S'assurer que les mesures préventives soient régulièrement diffusées dans les sites d'accueil des personnes en situation de précarité
- Intensifier l'échange d'informations avec le SAMU SOCIAL et le 115
- Mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis et des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Participer à la cellule de crise décisionnelle
- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Renforcer les mesures prises au niveau précédent

FICHE ACTIONS N°10-1

POINT D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE JEUNES

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Diffusion des affiches et flyers
- Suite à la sollicitation du responsable du service des Ressources Humaines, transmettre la liste des volontaires
- Suite à la sollicitation du DAF, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)

- Repérage des personnes à risque (isolées, sous protection juridique, souffrant d'addictions) et inscription sur le registre
- Information et sensibilisation du public aux mesures préventives
- Attention portée par l'équipe sociale sur le public le plus fragile et les signes de déshydratation
- Aide à la compréhension des messages pour les personnes présentant des difficultés linguistiques

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des mesures de prévention et d'information
- Vigilance accrue quant aux problématiques de la population accueillie dans le service
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Rappel des consignes et renforcement des mesures du niveau précédent
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec son service
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Rappel et renforcement des mesures du niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°10-2

SERVICE D'INFORMATION SOCIALE DE PROXIMITÉ

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Diffusion des affiches et flyers
- Suite à la sollicitation du responsable du service des Ressources Humaines, transmettre la liste des volontaires
- Suite à la sollicitation du DAF, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)

- Repérage des personnes à risque (isolées, sous protection juridique, souffrant d'addictions) et inscription sur le registre
- Information et sensibilisation du public aux mesures préventives
- Attention portée par l'équipe sociale sur le public le plus fragile et les signes de déshydratation
- Aide à la compréhension des messages pour les personnes présentant des difficultés linguistiques

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des mesures de prévention et d'information
- Vigilance accrue quant aux problématiques de la population accueillie dans le service
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Rappel des consignes et renforcement des mesures du niveau précédent
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec son service
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Rappel et renforcement des mesures du niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°10-3

POLE SOCIAL ROQUEBILIERE

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Diffusion des affiches et flyers
- Suite à la sollicitation du chargé de mission des Ressources Humaines, transmettre la liste des volontaires
- Suite à la sollicitation du DAF, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)

- Repérage des personnes à risque (isolées, sous protection juridique, souffrant d'addictions) et inscription sur le registre
- Information et sensibilisation du public aux mesures préventives
- Attention portée par l'équipe sociale sur le public le plus fragile et les signes de déshydratation
- Aide à la compréhension des messages pour les personnes présentant des difficultés linguistiques

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des mesures de prévention et d'information
- Vigilance accrue quant aux problématiques de la population accueillie dans le service
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Rappel des consignes et renforcement des mesures du niveau précédent
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec son service
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Rappel et renforcement des mesures du niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°10-4

CENTRE SOCIAL « LE VILLAGE »

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Diffusion des affiches et flyers
- Suite à la sollicitation du chargé de mission des Ressources Humaines, transmettre la liste des volontaires
- Suite à la sollicitation du DAF, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)

- Repérage des personnes à risque (isolées, sous protection juridique, souffrant d'addictions) et inscription sur le registre
- Information et sensibilisation du public aux mesures préventives
- Attention portée par l'équipe sociale sur le public le plus fragile et les signes de déshydratation
- Aide à la compréhension des messages pour les personnes présentant des difficultés linguistiques

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des mesures de prévention et d'information
- Vigilance accrue quant aux problématiques de la population accueillie dans le service
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Rappel des consignes et renforcement des mesures du niveau précédent
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec son service
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Rappel et renforcement des mesures du niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°10-5

CENTRE SOCIAL « LES MOULINS »

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Diffusion des affiches et flyers
- Suite à la sollicitation du chargé de mission des Ressources Humaines, transmettre la liste des volontaires
- Suite à la sollicitation du DAF, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)

- Repérage des personnes à risque (isolées, sous protection juridique, souffrant d'addictions) et inscription sur le registre
- Information et sensibilisation du public aux mesures préventives
- Attention portée par l'équipe sur le public le plus fragile et les signes de déshydratation
- Aide à la compréhension des messages pour les personnes présentant des difficultés linguistiques

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des mesures de prévention et d'information
- Vigilance accrue quant aux problématiques de la population accueillie dans le service
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Rappel des consignes et renforcement des mesures du niveau précédent
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec son service
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Rappel et renforcement des mesures du niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°10-6

SERVICE QUALITÉ DE VIE -L'ADRESSE DES AIDANTS

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Diffusion des affiches et flyers
- Suite à la sollicitation du responsable du service des Ressources Humaines, transmettre la liste des volontaires
- Suite à la sollicitation du DAF, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)

- Repérage des personnes à risque (isolées, sous protection juridique, souffrant d'addictions) et inscription sur le registre
- Information et sensibilisation du public aux mesures préventives
- Attention portée par l'équipe sur le public le plus fragile et les signes de déshydratation
- Aide à la compréhension des messages pour les personnes présentant des difficultés linguistiques

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des mesures de prévention et d'information
- Vigilance accrue quant aux problématiques de la population accueillie dans le service
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Rappel des consignes et renforcement des mesures du niveau précédent
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec son service
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Rappel et renforcement des mesures du niveau précédent.

IV - 2. Fiches Actions Ville de Nice

Directeurs d'établissements, de centres de loisirs et vacances

FICHE ACTION N°1

- Vérifier la fonctionnalité ou l'installation de stores, volets, climatisation de l'établissement.
- **Affichage des recommandations canicule à l'entrée des établissements.**
- Affichage d'informations dans les structures ou centres accueillant les jeunes.
- Etudier les possibilités de limiter les entrées de chaleur dans les salles.
- Disposer d'au moins un thermomètre par salle.
- Vérifier la fonctionnalité du réseau d'adduction d'eau potable et le fonctionnement des douches.
- Contrôler les modalités de distribution de boissons fraîches.
- Veiller aux conditions de stockage des aliments.
- **Application des recommandations par le personnel.**
- Sensibilisation des éducateurs à cette problématique.
- **Mise à l'ombre des enfants - Eviter les expositions prolongées au soleil.**
- **Port de chapeaux ou casquettes.**
- **Arrosage des cours.**
- **Brumisateurs dans les cours ou sous les préaux.**
- **Inciter les jeunes à l'application de crèmes solaires.**
- **Adaptation des activités au climat : jeux d'eau, pataugeoires.....**
- **Incitation à un fort apport hydrique.**
- **Sensibilisation des parents le soir lorsqu'ils viennent chercher leurs enfants.**

CATEGORIE ANIMATION ET LOISIRS

- Vérifier la fonctionnalité ou l'installation de stores, volets, climatisation de l'établissement.
- Etudier les possibilités de limiter les entrées de chaleur dans les salles.
- Disposer d'au moins un thermomètre par salle.
- Sensibiliser les professionnels au contact des jeunes aux risques encourus lors de canicule, au repérage des troubles pouvant survenir, aux mesures de prévention et de signalement à mettre en œuvre.
- Affichage d'informations dans les salles de classes et cantine.
- Veillez aux conditions de stockage des aliments (cantine).
- Sensibiliser le personnel à la problématique canicule.
- Faire boire de l'eau régulièrement aux jeunes enfants et même en l'absence de demande.
- Afficher les recommandations canicule à l'entrée des établissements.
- Mise à l'ombre des enfants.
- Port de chapeaux ou casquettes si exposition au soleil mais éviter de sortir lors des pics de chaleur.
- Arrosage des cours.
- Mise en dortoirs climatisés des enfants en bas âge.
- Proposer des bains fréquents dans la journée (avec une eau à 1° ou 2° C en dessous de la température corporelle).

Personnel encadrant des enfants

FICHE ACTION N°3

A savoir

- Durant ces périodes de forte chaleur, il faut respecter ces consignes qui permettent de diminuer le risque de déshydratation et d'améliorer le confort des enfants.
- **En cas de nausée, de vomissements, de diarrhée, de fièvre, de refus persistant de boire, de crampes, de maux de tête, il faut avertir les parents pour qu'ils contactent leur médecin.**
- Il faut suivre les principes suivants pour ces enfants :
 - Prévoir les boissons en permanence durant toute la journée et faire boire systématiquement de l'eau avant même une demande de l'enfant ou la sensation de soif,
 - Respect des suppléments sodés prescrits par le médecin,
 - Pas d'effort intense, pas d'activité sportive durant cette période.
- **Concernant les sorties et les déplacements :**
 - **Horaires** : en dehors des heures d'ensoleillement autant que possible,
 - **Lieux** : privilégier les espaces rafraîchis (idéalement 5°C en dessous de la température ambiante) ou en permanence ombragés et frais (pas sous des verrières),
 - **Protection solaire** : porter des vêtements amples, légers, de couleur claire, couvrant les parties exposées de la peau, avec un chapeau large, utiliser abondamment de la crème solaire (écran total ou indice de protection élevé),
 - **Proposer si possible des douches ou des bains fréquents** (avec une eau à 2 °C en dessous de la température corporelle).

CATEGORIE EDUCATION

Personnel encadrant des enfants (suite)

**FICHE
ACTION
N°3 - 1**

Concernant l'habitation :

- Durant la journée.
- Protéger les façades, fenêtres exposées au soleil : fermer les volets, stores.
- Rendre les surfaces opaques ou réfléchissantes (coller éventuellement des couvertures de survie).
- Maintenir les fenêtres fermées si la température extérieure est supérieure à la température intérieure.
- Déshabiller l'enfant, laisser les nourrissons en simple couche à l'intérieur.
- Penser à mouiller les vêtements, pulvériser de l'eau sur le visage et les parties découvertes du corps avec un brumisateur ou un aérosol d'eau.
- Ne jamais laisser un enfant dans un espace restreint fermé (pièce, voiture).
- Les ventilateurs n'augmentent le rafraîchissement que si la peau est humidifiée.

Durant la soirée

- Provoquer des courants d'air quand la température à l'extérieur est plus basse qu'à l'intérieur du lieu de vie.

CATEGORIE EDUCATION

**Responsables de stades et structures « outdoor »
(à l'exception des piscines)**

**FICHE ACTION
N°4**

- Etudier les conditions d'ensoleillement de la structure.
- Etudier et vérifier la fonctionnalité des vestiaires, douches.
- Mettre en place des thermomètres pour mesurer la température ambiante.
- Contrôler les modalités de mise à disposition de boissons fraîches.
- Afficher les recommandations aux sportifs sur les panneaux ad hoc.
- Vérifier les possibilités de fermeture efficace de l'accès aux installations.

CATEGORIE SPORT

Responsables des piscines publiques

FICHE ACTION N°5

- Etudier l'ensoleillement de la structure et les possibilités de créer des zones d'ombre.
- Etudier et vérifier la fonctionnalité des vestiaires, douches.
- Mettre en place des thermomètres dans les structures.
- Contrôler les modalités de mise à disposition de boissons fraîches.

CATEGORIE SPORT

- Sensibilisation du personnel à cette problématique
- Application des recommandations par le personnel
- Mise à l'ombre des enfants et port de chapeaux ou casquettes
- Arrosage des cours
- Mise en dortoir climatisé des enfants
- Brumisateurs ou aspersion dans les cours ou sous les préaux
- Application de crèmes solaires

Adaptation des activités au climat :

- *Traditionnellement* dans tous les établissements municipaux d'accueil de la petite enfance, la lutte contre les chaleurs d'été est réalisée d'une manière ludique auprès des jeunes enfants, en leur proposant, pendant les 2 mois d'été, des activités autour de l'eau : pataugeoire, jeux d'eau *qui ne seront peut-être pas reconduits cette année dans le contexte actuel de pandémie du covid19. Nous attendons les recommandations nationales afin de pouvoir assurer en toute sécurité les jeux d'eau.*
- Aucun enfant ne sort dans les jardins s'il n'est équipé de la parfaite panoplie du petit baigneur : casquette ou chapeau mouillés, lunettes de soleil, crème solaire, chaussures en plastique.
- Les jeux extérieurs sont organisés en dehors des horaires de fortes chaleurs pendant lesquels ils sont gardés à l'intérieur des bâtiments rafraichis.

Incitation à un fort apport hydrique :

- Proposer à l'enfant de boire de l'eau au moins toutes les heures durant la journée, en lui donnant de l'eau fraîche, au biberon ou au verre selon son âge, sans attendre qu'il manifeste sa soif
- Privilégier les fruits frais (pastèques, melon, fraises, pêches) ou en compotes, et les légumes verts (courgettes et concombres)
- Proposer des yaourts ou fromages blancs sauf contre indication
- L'alimentation estivale tient compte également de ces chaleurs par un apport important de fruits et légumes frais. L'hydratation est à son maximum : chaque enfant peut boire dès qu'il en manifeste l'envie et les auxiliaires de puériculture sont là pour veiller sur les bébés : biberon à volonté !

IV - 3. Fiches Moyens

- 1) Accueil séquentiel des Etablissements
- 2) Recensement des sites climatisés privés
- 3) Recensement des sites climatisés publics
- 4) Recensement des zones d'aspersion des jardins et fontaines à eau
- 5) Recensement des fontaines desservies en eau potable
- 6) Liste des écoles climatisées
- 7) Liste des accueils de loisirs été 2021

1 - ACCUEIL SEQUENTIELS DES **ETABLISSEMENTS**

PLAN CANICULE 2021
 *sous réserve des mesures liées à la distanciation sociale
1- ACCUEIL SEQUENTIEL DANS LES PIECES RAFRAICHIES
DES E.H.P.A.D. DU C.C.A.S.

SITES		ADRESSES	TELEPHONES	SURFACES CLIMATISEES *	CAPACITES D'ACCUEIL **	REMARQUES
EST	E.H.P.A.D. DES ANCIENS COMBATTANTS	51, Rue des orangers	04 93 89 41 06	450 m2	35 personnes	Salon et salle à manger au 1 ^{er} étage
	E.H.P.A.D. FORNERO MENEÏ	4, rue Sorgentino	04 93 89 10 40	165 m2	17 personnes	Salon et salle à manger au RDC + 1 salon au 1 ^{er} étage + 1 salle animation au 2 ^{ème} étage
NORD	E.H.P.A.D. GROSSO	5/7 avenue Ferrix	04 93 84 63 56	120 m2	11 personnes	Salle à manger et salon au RDC
	E.H.P.A.D. VALROSE	44, avenue Brancolar	04 93 83 57 07	200 m ²	18 personnes	Capacité limitée par l'effectif maximal déclaré (70 personnes – 52 résidents)
SOUS-TOTAL 1 - E.H.P.A.D.					82 Personnes	

** Surfaces climatisées totales des établissements, y compris pour les résidents.*

***Nombre de personnes pouvant être accueillies en plus des résidents.*

PLAN CANICULE 2021
***sous réserve des mesures liées à la distanciation sociale**
ACCUEIL SEQUENTIEL DANS LES PIECES RAFRAICHIES
DES ESPACES SOCIAUX ET ETABLISSEMENTS DU C.C.A.S.

SITES		ADRESSES	TELEPHONES	JOURS OUVERTURES	HEURES OUVERTURES	FONTAI NES A EAU	SURFACES CLIMATISEES *	CAPACITES D'ACCUEIL**	TYPE DE PUBLIC HABITUEL	REMARQUES
EST	CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR XV° CORPS	14 avenue du XV° Corps	04 97 13 30 52	Du lundi au jeudi Le vendredi	08h30 à 16h45 08h30 à 15h30	oui	100 m2	80 personnes	Personnes sans domicile	Foyer salle de restauration au RDC
	LOGEMENT FOYER ST JEAN D'ANGÉLY	4, Rue Maryse Carlin	04 92 12 53 61	Du lundi au jeudi Le vendredi	08h30 à 17h 08h30 à 15h45		177 m2	70 Personnes	Personnes âgées	Restaurant et salle d'activités au 1 ^{er} étage
	M.S.P. « LE VILLAGE »	Villa l'écuyer – Chemin Val ariane	04 93 27 03 54	Du lundi au vendredi	Lundi 14h à 19h Mardi, jeudi, vendredi 9h à 19h0 mercredi 9h à 18h		170 m2	75 Personnes	Personnes âgées et familles avec enfants	Salles d'activités au RDC et au sous-sol <i>(La totalité de la structure sera réquisitionnée en cas d'alerte canicule)</i>
OUEST	ESPACE SOCIAL FABRON	2bis, avenue du petit Fabron	04 97 11 40 64	Du lundi au jeudi Le vendredi	08h30 à 17h 08h30 à 15h45		44m2	25 Personnes	Personnes âgées	Salle polyvalente du 3 ^{ème} étage
SOUS-TOTAL 2 - ESPACES SOCIAUX ET ÉTABLISSEMENTS EST ET OUEST								250 Personnes		

**** Surfaces climatisées totales des établissements, y compris pour les résidents.***

*****Nombre de personnes pouvant être accueillies en plus des résidents.***

SITES		ADRESSES	TELEPHONES	JOURS OUVERTURE	HEURES OUVERTURE	FONTAIN ES A EAU	SURFACES CLIMATISEES *	CAPACITES D'ACCUEIL **	TYPE DE PUBLIC HABITUEL	REMARQUES
	CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR « ALZHEIMER » «	2 bis avenue des Orangers	04 92 10 18 94	Du lundi au jeudi Le vendredi	08h30 à 17h 08h30 à 15h45		60 m2	28 Personnes	Personnes âgées	1 salon au RDC et 1 salon au 1 ^{er} étage
	CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE POUR HOMMES	33-35 rue Trachel	04 89 98 20 19	Toute la semaine et le week-end	Jour et nuit		130 m2	99 Personnes	Personnes sans domicile	Réfectoire + salle d'activités au RDC
NORD	LOGEMENT FOYER GAMBETTA	141, boulevard Gambetta	04 93 97 11 88	Du lundi au jeudi Le vendredi	08h30 à 17h 08h30 à 15h45		115 m2	58 Personnes	Personnes âgées	Restaurant + salle d'activités au 1 ^{er} étage
	LOGEMENT FOYER ST BARTHELEMY	64, avenue Cyrille Besset	04 93 52 63 77	Du lundi au jeudi Le vendredi	08h30 à 17h 08h30 à 15h45		285 m2	120 Personnes	Personnes âgées	Restaurant + salle d'activités au 1 ^{er} étage
SOUS-TOTAL 3 - ESPACES SOCIAUX ET ETABLISSEMENTS CENTRE ET NORD								315 Personnes		

** Surfaces climatisées pouvant accueillir du public.*

***les chiffres annoncés inclus les usagers habituels pour chaque structure.*

CAPACITE TOTALE D'ACCUEIL DES ETABLISSEMENTS DU C.C.A.S. : 647 Personnes

2 – RECENSEMENT DES SITES CLIMATISES **PRIVES**

	POUR SE RAFRAICHIR : LISTE NON LIMITATIVE SITES CLIMATISES PRIVES DE NICE					
SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	TYPLOGIE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE
CENTRE	CŒUR DE NICE	OFFICE TOURISME	04.92.14.46.14	TOURISME	5 Promenade des Anglais	lundi au samedi de 8h à 20h dimanche de 9h à 19h
CENTRE	CŒUR DE NICE	CASINO	04.93.97.76.00	CENTRE COMMERCIAL	45 bis bd Gambetta	lundi au samedi de 8h30 à 20h
CENTRE	CŒUR DE NICE	INTERMARCHE	04.92.15.23.15	CENTRE COMMERCIAL	9, Bd Gambetta	lundi au samedi de 8h30 à 20h30 dimanche de 9h à 12h
CENTRE	CŒUR DE NICE	NICE ETOILE	04.92.17.38.17	CENTRE COMMERCIAL	30, avenue Jean Médecin	lundi au samedi de 10h à 20h dimanche de 9h à 11 h
CENTRE	CŒUR DE NICE	CASINO	04.92.47.84.00	CENTRE COMMERCIAL	2 rue Deudon	lundi au samedi de 8h30 à 20h30 dimanche de 9h à 13h
CENTRE	CŒUR DE NICE	DARTY	08.92.01.10.10.	CENTRE COMMERCIAL	28, avenue Notre Dame	lundi au samedi de 10h à 19h30

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	TYPLOGIE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE
CENTRE	CŒUR DE NICE	CINEMA VARIETES	04.93.87.74.97	CINEMA	5, boulevard Victor Hugo	tous les jours 10h à 23h30
CENTRE	CŒUR DE NICE	FNAC	08.25.02.00.20	CENTRE COMMERCIAL	44 Av Jean Médecin	lundi au samedi de 10h à 19h30 et dimanche de 11h à 19h30
CENTRE	CŒUR DE NICE	GALERIES LAFAYETTE	04.92.17.36.36	CENTRE COMMERCIAL	6, avenue Jean Médecin	lundi au samedi de 9h30 à 20h Dimanche 11h à 20h
CENTRE	CŒUR DE NICE	H ET M	08.05.08.88.88	CENTRE COMMERCIAL	54, Av Jean Médecin	lundi au samedi de 10h à 20h dimanche de 11h à 19h
CENTRE	CŒUR DE NICE	PATHE MASSENA	08.92.69.66.96	CINEMA	31, avenue Jean Médecin	Tous les jours 10h30 à 22h45

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	TYPLOGIE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE
CENTRE	CŒUR DE NICE	PRIVAT SORBONNE	04.93.13.77.88	LIBRAIRIE	35, rue Hôtel des Postes	lundi au vendredi 9h à 12h et 14h30 à 19h - samedi de 9h à 12h et 14h30 à 18h30
CENTRE	CŒUR DE NICE	RIALTO	04.93.88.08.41	CINEMA	4, rue de Rivoli	Tous les jours 10h30 à 24h
CENTRE	CŒUR DE NICE	CARREFOUR EXPRESS	04.93.85.07.99	CENTRE COMMERCIAL	15 bis rue Gioffredo	lundi au samedi de 8h à 21h dimanche de 9h à 13h
CENTRE	CŒUR DE NICE	CARREFOUR MARKET	04.93.82.82.70	CENTRE COMMERCIAL	17 avenue Desmbrois	lundi au samedi de 8h à 21h dimanche de 8h30 à 13h
NORD	CŒUR DE NICE	VITAL BY CASINO	04.93.72.05.75	CENTRE COMMERCIAL	126 Bd de Cessole	lundi au samedi de 8h30 à 20h dimanche de 9h à 12h45
NORD	CŒUR DE NICE	MONOPRIX	04.93.84.40.51	CENTRE COMMERCIAL	18 Bd Gorbella	lundi au samedi de 8h30 à 21h dimanche de 8h45 à 13h
NORD	CŒUR DE NICE	BRICONAUTES MATERIEL	04.92.09.10.91	CENTRE COMMERCIAL	24 Bd Gorbella	lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h15 à 19h
NORD	CŒUR DE NICE	PATHE GARE DU SUD	0 892 69 66 96	CINEMA	9 Allée Charles Pasqua, 06000 Nice	Tous les jours 10h30 à 22h45

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	TYPLOGIE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE
NORD	CŒUR DE NICE	INTERMARCHE	04.93.87.88.66	CENTRE COMMERCIAL	4, allée Philippe Seguin	lundi au samedi de 8h30 à 20h dimanche de 9h à 13h
NORD	CŒUR DE NICE	CENTRE SOCIAL LA RUCHE	04.93.82.40.42	ASSOCIATION	5 rue Trachel	mardi au samedi de 10h à 12h et 14h à 19h30 (sauf le jeudi matin) pendant les vacances scolaires lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h30 (sauf le jeudi après-midi)
NORD	CŒUR DE NICE	ALDI	01.81.09.78.20	CENTRE COMMERCIAL	5 ave des Anciens Combattants en Afrique du Nord	lundi au samedi de 8h30 à 20h dimanche de 9h à 13h
NORD	CŒUR DE NICE	LIDL	0800900343	CENTRE COMMERCIAL	24 bd Raimbaldi	lundi au samedi de 8h30 à 19h
NORD	CŒUR DE NICE	LIDL	0800900343	CENTRE COMMERCIAL	17 bd Gorbella	lundi au samedi de 8h30 à 19h

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	TYPLOGIE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE
CENTRE	HAUTS DE NICE	MONOPRIX	04.93.81.20.62	CENTRE COMMERCIAL	8, avenue de Flirey	lundi au samedi de 8h30 à 21h dimanche de 8h30 à 13h
CENTRE	HAUTS DE NICE	PICARD SURGELES	04.92.09.05.20	CENTRE COMMERCIAL	53, Av de Brancolar	lundi au samedi de 9h à 19h30 dimanche de 9h à 12h45
NORD	HAUTS DE NICE	SUPERMARCHE CASINO	04.92.07.87.70	CENTRE COMMERCIAL	6, place Fontaine du Temple	lundi au samedi de 8h30 à 20h
NORD	HAUTS DE NICE	CARREFOUR MARKET	04.92.07.81.90	CENTRE COMMERCIAL	63, Bd Gorbella	lundi au samedi de 8h30 à 21h dimanche 8h30 à 12h30
NORD	HAUTS DE NICE	U EXPRESS	04.92.07.04.85	SUPERETTE	106 Avenue Henri Dunant	lundi au samedi de 8h30 à 20h dimanche de 8h30 à 12h30
EST	RIVES DU PAILLON	LECLERC PONT MICHEL	04.97.12.69.50	CENTRE COMMERCIAL	170, route de Turin	lundi au samedi de 8h30 à 20h dimanche de 8h30 à 13h
EST	RIVES DU PAILLON	INTERMARCHE	04.93.26.35.15	CENTRE COMMERCIAL	53, Av Denis Séméria	lundi au samedi de 8h30 à 20h dimanche de 9h à 13h
EST	RIVES DU PAILLON	INTERMARCHE	04.93.26.35.15	CENTRE COMMERCIAL	45, Bd Pierre SEMARD	lundi au samedi de 8h30 à 20h

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	TYPLOGIE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE
EST	NICE HISTORIQUE	INTERMARCHE	04.97.09.87.00	CENTRE COMMERCIAL	9, Bd Lech Walésa	lundi au samedi de 8h à 21h et dimanche de 8h30 à 13h
EST	NICE HISTORIQUE	NICE TNL CARREFOUR	04.92.17.74.79	CENTRE COMMERCIAL	15, Bd Louis Delfino	lundi au samedi de 8h30 à 22h
EST	NICE HISTORIQUE	CHEZ PINO	04.93.56.77.33	RESTAURANT	56, Bd Virgile Barel	lundi au samedi de 5h à 17h fermeture le dimanche
CENTRE	NICE HISTORIQUE	MONOPRIX	04.93.55.52.50	CENTRE COMMERCIAL	3, place Garibaldi	lundi au dimanche de 8h30 à 21h30

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	TYPLOGIE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE
OUEST	NICE OUEST	CARREFOUR	04.93.18.62.79	CENTRE COMMERCIAL	606, route de Grenoble	lundi au samedi de 8h30 à 20h30 dimanche de 8h30 à 12h30
OUEST	NICE OUEST	CARREFOUR MARKET	04.92.29.45.10	CENTRE COMMERCIAL	258 avenue de la Californie	lundi au samedi 8h30 à 20h30 et dimanche 8h30 à 12h 30
OUEST	NICE OUEST	CENTRAKOR	04.93.18.12.83	CENTRE COMMERCIAL	St Isidore Av Auguste Verola	Du lundi au samedi de 9h30 à 19h30 et le dimanche de 10h00 à 19h00.
OUEST	NICE OUEST	PATHE LINGOSTIERE	08.92.69.66.96	CINEMA	604, route de Grenoble	Tous les jours de 10h à 22h30
OUEST	NICE OUEST	LECLERC	04.93.29.90.83	CENTRE COMMERCIAL	Saint Isidore Avenue Gustave Eiffel	lundi au samedi de 9h à 20h30
OUEST	NICE OUEST	LEROY MERLIN	04.93.29.83.83	CENTRE COMMERCIAL	642, route de Grenoble	lundi au samedi de 8h à 20h

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	TYPLOGIE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE
OUEST	NICE OUEST	METRO NICE	04.93.71.67.08	CENTRE COMMERCIAL	606 Route de Grenoble	lundi au vendredi 5h30 à 20h le samedi de 6h à 18h
OUEST	NICE OUEST	SUPERMARCHE CASINO	04.92.29.89.00	CENTRE COMMERCIAL	2 Bd René Cassin	lundi au samedi de 8h30 à 20h30 dimanche de 8h30 à 12h
OUEST	NICE OUEST	U EXPRESS	04.93.83.09.97	CENTRE COMMERCIAL	57 Av Sainte Marguerite	lundi au samedi de 8h30 à 20h dimanche de 9h à 13h
NORD	COLLINES NICOISES	CARREFOUR MARKET	04.93.86.84.94	CENTRE COMMERCIAL	71, Av Pessicart	lundi au samedi de 8h à 20h dimanche de 8h à 13h
OUEST	COLLINES NICOISES	SUPER U ROCAZUR	04.92.15.90.00	CENTRE COMMERCIAL	85 Bd Madeleine	lundi au samedi de 8h30 à 20h dimanche 9h à 12h
OUEST	COLLINES NICOISES	LEADER PRICE	04.93.37.06.41	CENTRE COMMERCIAL	1 Bd de la Madeleine	lundi au samedi de 8h30 à 20h dimanche 9h à 12h

3 – RECENSEMENT DES SITES CLIMATISES PUBLICS

3.1 - RECENSEMENT DES SITES CULTUELS

3.2 - RECENSEMENT DES PISCINES ET PATINOIRES

3.3 - RECENSEMENT DES SITES CLIMATISES MAIRIE DE NICE ET CCAS

	3.1 - RECENSEMENT DES SITES CULTUELS					
	LISTE NON LIMITATIVE DES SITES CULTUELS DE NICE					
SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VDN	SITES FRAIS	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
CENTRE	NICE HISTORIQUE	EGLISE ST F. DE PAULE	04.92.17.41.00	9 rue St François De Paule	lundi au samedi de 7h40 à 12h30 et de 14h30 à 19h15 JUILLET - AOUT mêmes horaires	450p
CENTRE	NICE HISTORIQUE	EGLISE DU JESUS	06.38.40.55.87	Rue Droite	lundi au dimanche de 9h à 22h JUILLET - AOUT mêmes horaires	200p
CENTRE	NICE HISTORIQUE	EGLISE ST AUGUSTIN	04.93.92.60.45	Place ST Augustin	du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h dimanche de 9h30 à 12h00 fermé en AOUT	250p
CENTRE	NICE HISTORIQUE	EGLISE STE RITA CASCIA	04.93.62.13.62	1 rue de la Poissonnerie	lundi au dimanche de 7h30 à 12h et de 14h30 à 18h30 JUILLET - AOUT mêmes horaires	150p
CENTRE	NICE HISTORIQUE	CATHEDRALE STE REPARATE	04.93.92.79.10	3 Place Rossetti	mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 18h00, samedi 9h à 12h et de 14h à 19h30 dimanche 9h à 13h et de 15h à 18h JUILLET - AOUT mêmes horaires	400p
EST	NICE HISTORIQUE	EGLISE SAINT JOSEPH	04.93.89.07.84	21 rue Smolett	Ouverte sans interruption de 8h45 à 19h30 inclus samedi et dimanche JUILLET- AOUT mêmes horaires	500p
EST	NICE HISTORIQUE	EGLISE SAINT ROCH	04.92.00.07.25	Place Saint Roch	lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h fermé le Vendredi et samedi après-midi JUILLET- AOUT ouvert le matin	300p

EST	NICE HISTORIQUE	NOTRE DAME DU PORT	04.93.89.53.05	8 place Ile de Beauté	lundi au samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h JUILLET - AOUT fermée	300p
CENTRE	CŒUR DE NICE	EGLISE ANGLICANE	04.93.87.19.83	11 rue de la Buffa	Tous les jours de 8h à 20h JUILLET - AOUT mêmes horaires	400p
CENTRE	CŒUR DE NICE	EGLISE NOTRE DAME	04.93.88.73.63	37 av Jean Médecin	lundi au dimanche de 8h30 à 12h et 14h30 à 19h JUILLET - AOUT mêmes horaires	700p
CENTRE	CŒUR DE NICE	EGLISE ST JEAN BAPTISTE	04.93.85.35.63	2 rue Alfred mortier	Tous les jours de 9h à 11h30 et de 15h à 17h30	250p
CENTRE	CŒUR DE NICE	EGLISE PROTESTANTE UNIE DE FRANCE	04.93.82.15.76	21 Bd Victor Hugo	Secrétariat ouvert du lundi au jeudi de 14h à 18h et le vendredi de 14h à 17h30 Ouvre le dimanche à 10h15 (messe) Ouvre occasionnellement en juillet et août (mais peut ouvrir en cas de canicule)	300p
CENTRE	CŒUR DE NICE	EGLISE ST PIERRE D'ARENE	04.93.88.20.31	52 Rue Buffa	lundi au dimanche de 8h à 20h JUILLET - AOUT mêmes horaires	500p
NORD	CŒUR DE NICE	SAINT BARTHELEMY	04.93.84.48.45 06.24.73.42.17 M. Didier	11 montée Claire Virenque	lundi au dimanche de 7h à 18h JUILLET - AOUT mêmes horaires	300p
NORD	CŒUR DE NICE	EGLISE JEANNE D'ARC	04.93.84.54.60	11 rue Grammont	Tous les jours 8h00 à 12h00 et 14h00 à 18h30	600p

NORD	CŒUR DE NICE	EGLISE ST ETIENNE	04.93.88.96.42	32 rue Vernier	lundi au samedi de 8h30 à 11h30 et de 15h à 18h JUILLET - AOUT le matin	600p
CENTRE	CENTRE OUEST	EGLISE SACRE CŒUR	04.93.87.38.67	22, rue de France	Du lundi au dimanche de 8h à 19h JUILLET - AOUT mêmes horaires	600p
CENTRE	HAUTS DE NICE	EGLISE DE GAIRAUT	04.93.84.78.25	Raccourci de la Croix	Lundi au samedi de 8h30 à 18h30	100p Non climatisé
CENTRE	HAUTS DE NICE	EGLISE ORTHODOXE GRECQUE ST. SPYRIDON	04.93.85.21.16	2 av Désambrois	Lundi au samedi de 9h à 12h30 – Dimanche de 9h à 14h	100p
NORD	HAUTS DE NICE	EGLISE DU VALLON DES FLEURS	06.07.52.65.68 M. Chapelier	164 Av.H. Dunant	Sous l'église un local ouvert en JUILLET - AOUT téléphoner pour ouverture en cas d'alerte au 06.07.52.65.68	100p
NORD	HAUTS DE NICE	NOTRE DAME VALLON DES FLEURS	04.93.81.00.04 06.07.52.65.68	164 Av Henry Dunant	samedi de 16h30 à 18h JUILLET - AOUT mêmes horaires	150p
NORD	HAUTS DE NICE	EGLISE SAINT JEAN L'EVANGELISTE	04.93.84.88.60	Bld Comte de Falicon	lundi au vendredi 9h à 11h30 et de 15h à 17h30 samedi le 9h à 11h30 AOUT mêmes horaires	400p
EST	HAUTS DE NICE	MONASTERE DE CIMIEZ / MUSEE FRANCISCAIN	04.93.81.00.04	Place Jean Paul II	lundi au samedi de 10h à 12h et de 15h à 18h	Non communiqué
EST	RIVES DU PAILLON	EGLISE ST PIERRES DE L'ARIANE	04.93.54.96.59	Place de l'église de l'Ariane	Lundi au dimanche de 8h30 à 19h Juillet - Aout mêmes horaires	Non communiqué

EST	RIVES DU PAILLON	EGLISE NOTRE DAME AUXILIATRICE	04.93.85.94.60 04 93 62 00 07 06 25 10 03 23 06 78 41 53 09	36 place Don Bosco	lundi au dimanche de 9h00 à 18h00 JUILLET - AOUT mêmes horaires	900p
NORD	COLLINES NICOISES	EGLISE SAINT PAUL	04.93.97.22.32	26 Av Pessicart	lundi au samedi de 9h30 à 11h45 et de 14h30 à 18h JUILLET - AOUT mêmes horaires	450p
NORD	COLLINES NICOISES	EGLISE SAINT PHILIPPE	04.93.97.06.54	40 Av Estienne d'Orves	lundi, mardi, jeudi, vendredi 9h30 à 11h30 et 16h à 18h, Fermée le mercredi après-midi. JUILLET ouvert le matin, AOUT fermée	130p
OUEST	COLLINES NICOISES	EGLISE SAINT ANTOINE GINESTIERE	04.93.86.52.47	Chemin du Mascon	Non communiqué	Non communiqué
OUEST	COLLINES NICOISES	EGLISE SAINT ROMAN DE BELLET	04.93.37.84.11 MARYSE FAMTINO	Place Louis Martin	Non communiqué	Non communiqué
OUEST	COLLINES NICOISES	SAINTE THERESE	04.93.97.03.08	8 Av Joseph Revelli	du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 18h samedi et dimanche le matin JUILLET - AOUT mêmes horaires	90p
OUEST	NICE OUEST	EGLISE SAINT ISIDORE	04.93.29.83.21	Quartier Saint Isidore	lundi au samedi de 8h à 14h JUILLET - AOUT mêmes horaires	100p
OUEST	NICE OUEST	EGLISE SAINTE MONIQUE	04.93.83.58.72	33, boulevard Paul Montel	lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h fermée le dimanche	

OUEST	NICE OUEST	NOTRE DAME DE LOURDES	04.93.83.12.87 04.93.21.68.17	9 Bd. René Cassin	Tous les jours de 10h à 11h30 JUILLET - AOÛT mêmes horaires	100p
OUEST	NICE OUEST	SAINT MARC	04.93.83.56.42	180 Bd Napoléon III	lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h samedi et dimanche le matin JUILLET - AOÛT mêmes horaires	520p
OUEST	NICE OUEST	SAINTE HELENE	04.93.86.52.85	142 Av de la Californie	du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 15h30 à 19h samedi et dimanche matin JUILLET - AOÛT mêmes horaires	200p

3.2 - RECENSEMENT DES PISCINES ET PATINOIRES

		POUR SE RAFRAICHIR : LISTE DES PISCINES et PATINOIRE MAIRIE DE NICE						
SECTEUR GEO. CCAS	POLE PROXIMITE	SITE	TEL	TYPE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE EN M ²	CAPACITE D'ACCUEIL
CENTRE	NICE HISTORIQUE	Saint François	04.92.29.46.56	2 bassins couverts	Place Saint François	Ouvert aux clubs tous les jours de 9h à 17h. Fermeture du 30 juin au 10 septembre inclus	250	350
EST	HAUTS DE NICE	Jean Bouin	04.97.13.49.54	2 bassins couverts	palais des sports Jean Bouin - 2 av Jean Allegre	Ouvert au public lundi/mercredi/vendredi de 11h à 18h et mardi / jeudi de 11h à 21h, le samedi de 8h à 17h. Fermeture estivale du 17 juillet au 15 août inclus	1350	900
EST	HAUTS DE NICE	Jean Bouin	04.97.13.49.54	patinoire	palais des sports Jean Bouin - 2 av Jean Allegre	Ouvert au public du lundi au samedi de 14h00 à 18h00. Fermeture estivale du 17 juillet au 15 août inclus	1800	932 places assises
NORD	HAUTS DE NICE	Falicon	04.92.07.86.90	2 bassins couverts/découverts	13, boulevard Comte de Falicon	Ouvert au public le lundi et vendredi de 07h à 17h, le mardi, mercredi, jeudi 9h à 18h et samedi de 9h à 17h.	435	500
EST	RIVES DU PAILLON	Saint Roch	04.97.00.13.20	1 bassin couvert/découvert	17, boulevard pierre Sémar	Ouvert au public du lundi au vendredi de 11h à 18h, samedi de 11h à 16h.	250	250
NORD	CŒUR DE NICE	Fernand Anelli (Piol)	04.93.96.92.07	1 bassin extérieur + 1 bassin couvert	36, avenue Paul Arène	Ouvert au public du lundi au samedi de 10h à 18h et le dimanche de 8h à 14h.	620	600
OUEST	NICE OUEST	Jean Médecin	04.93.86.24.01	2 bassins couverts	178 rue de France	Ouvert du lundi au vendredi de 11h à 18h et le samedi de 11h à 16h. Fermeture du 16/08 au 29/08/2021	495	582
OUEST	NICE OUEST	Saint Augustin	04.92.29.36.50	1 bassin couvert/découvert	Rue de la Santoline	Ouvert au public du lundi au vendredi de 10h30 à 18h et le samedi de 9h à 17h.	250	259
OUEST	NICE OUEST	Combes	04.97.10.23.30	1 bassin extérieur	768 boulevard du Mercantour	Ouvert juin mercredi samedi dimanche et juillet août du mardi au dimanche de 10h à 18h15	200	200

3.3 - RECENSEMENT DES SITES CLIMATISES MAIRIE DE NICE ET CCAS

 C.C.A.S VILLE DE NICE	POUR SE RAFRAICHIR : LISTE NON LIMITATIVE DE SITES CLIMATISES MAIRIE DE NICE					
SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
CENTRE	NICE HISTORIQUE	MAISON DES ANCIENS COMBATTANTS ET DES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	04.97.26.71.67	36 bis bd Risso	Juillet ouverture de 10h à 12h et de 14h à 19h Fermé en août	100 p
CENTRE	NICE HISTORIQUE	CENTRE ANIMANICE COSTANZO	04.93.89.29 48	13, rue Georges Ville	Septembre à juin : Lundi au vendredi 8h30 à 20h30 Juillet : lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 Fermeture le 29 juillet au 25 Août 2019	188 p
CENTRE	NICE HISTORIQUE	MAIRIE ANNEXE PORT REPUBLIQUE	04.97.13.22.50	12, rue Scaliéro	lundi au vendredi 8h30 à 17h	20p
CENTRE	NICE HISTORIQUE	MAIRIE PRINCIPALE	04.97.13.21.83 04.97.13.47.38	5, rue Hôtel de Ville	lundi au vendredi de 8h30 à 17h samedi 8h30 à 12h30	
CENTRE	NICE HISTORIQUE	MUSEE HISTOIRE NATURELLE	04.97.13.46.80	60 bis, boulevard Risso	10h à 18h tous les jours sauf le lundi	18 p
CENTRE	NICE HISTORIQUE	MUSEE TERRA AMATA	04.93.55.59.93	25, boulevard Carnot	10h à 18h tous les jours sauf le lundi et le mardi	100 p
CENTRE	NICE HISTORIQUE	BIBLIOTHEQUE TERRA AMATA	04.97.12.13.07	1, corniche André de Joly	lundi / mardi / jeudi / vendredi de 13h30 à 18h mercredi de 10h à 12h et 13h30 à 18h fermé du 10 juillet (soir) au 30 août	LOCAUX RECUPERES PAS LA CRECHE
CENTRE	NICE HISTORIQUE	PALAIS LASCARIS	04.93.62.72.40	15, rue Droite	10h à 18h tous les jours sauf le Mardi	Seules quelques salles d'expo sont climatisées

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
CENTRE	NICE HISTORIQUE	ETAT CIVIL MAIRIE DE NICE		rue Alexandre Mari		
CENTRE	NICE HISTORIQUE	MAISONS DES ASSOCIATIONS NICE GARIBALDI	04.97.13.41.71	12 ter Place Garibaldi	Juillet et août Du lundi au vendredi Ouverture de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h	240 p
CENTRE	NICE HISTORIQUE	BIBLIOTHEQUE LOUIS NUCERA	04.97.13.48.00	3, place Yves KLEIN 06000 NICE	mardi et mercredi 10h à 19h jeudi et vendredi 14h à 19h samedi 10h à 18h dimanche 13h à 18h Pas de fermeture en été, hormis le 14 juillet (fête nationale). juillet et août : mardi au samedi 13h à 18h	900
CENTRE	NICE HISTORIQUE	PALAIS ACROPOLIS	04.93.92.83.00 04.93.92.83.74	1, Esplanade Kennedy	9h à 12h30 et 14h à 17h30	21.000 m2
EST	NICE HISTORIQUE	FOYER LOGEMENT ST JEAN D'ANGELY POUR PERSONNES AGEES ET PERSONNES A MOBILITE REDUITE	04.92.12.53.85	4, Rue Maryse Carlin	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	74 p
EST	NICE HISTORIQUE	BIBLIOTHEQUE ST ROCH	04 .97.12.12.83	14 rue Acchiardi de St Léger	mardi / jeudi / vendredi de 13h30 à 18h mercredi de 10h à 12h et 13h30 à 18h samedi de 10h à 12h et 13h à 16h fermeture le samedi 29 juillet au soir réouverture le mardi 29 août	80 places

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
CENTRE	EST LITTORAL	BIBLIOTHEQUE DU PORT	04.93.89.09.46	5 rue de Mayer	Mardi : de 13h30 à 18h Mercredi : 10h à 12h et de 13h30 à 18h samedi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h Fermeture le samedi 29 juillet au soir réouverture le mardi 29 août Ouverture uniquement en juillet le mercredi (05, 12, 19 et 26) et le samedi (01, 08, 22 et 29)	45p
CENTRE	EST LITTORAL	MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE + GALERIE	04.97.13.31.51	1, Place Pierre Gautier	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45 samedi de 9h à 13h	65p

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
CENTRE	CŒUR DE NICE	MAIRIE ANNEXE THIOLE	04.97.13.41.02	32, avenue Malausséna	lundi au vendredi 8h30 à 17h samedi 8h30 à 12h30	38 personnes - complet
CENTRE	CŒUR DE NICE	BIBLIOTHEQUE RAOUL MILLE	04.97.13.54.28 04.97.13.54.29	33 avenue Malausséna	mardi / mercredi de 10h à 18h jeudi / vendredi de 14h à 18h samedi de 10h à 18h juillet : mardi au samedi de 13h à 18h	335 personnes
CENTRE	CŒUR DE NICE	MUSEE MASSENA	04.93.91.19.10	65, rue de France et 35 promenade des Anglais	10h à 18h tous les jours sauf le mardi	300 p
CENTRE	CŒUR DE NICE	MAIRIE DE TERRITOIRE 4 – CENTRE OUEST	04.97.13.22.00	21, rue d'Angleterre	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	20 places
CENTRE	CŒUR DE NICE	MAMAC	04 97 13 42 01	2, place Yves KLEIN 06000 NICE	Du mardi au dimanche 10h à 18h	1225 personnes
CENTRE	CŒUR DE NICE	GUICHET UNIQUE / NICE FACILE	04.97.13.45.00	6, rue Tonduti de l'Escarène	lundi au samedi de 8h à 18h	150p
CENTRE	CŒUR DE NICE	MAISON PARENTS ENFANTS	04.92.47.65.80	3, rue Gallean	lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (le mardi 13h30 à 18h) vendredi de 9h à 12h30	
CENTRE	CŒUR DE NICE	L'ARTISTIQUE	04.93.13.47.70	27, boulevard Dubouchage	Du mardi au samedi de 10h à 18h	150 p
CENTRE	CŒUR DE NICE	BIBLIOTHEQUE ROMAIN GARY	04.97.13.36.75	21 bis boulevard Dubouchage	Mardi au vendredi de 9h à 19h - samedi de 9h à 18h – fermeture du 22/06 au 03/09/19	150 personnes

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
CENTRE	CŒUR DE NICE	CARREFOUR SANTÉ PERSONNES AGEES ET PERSONNES A MOBILITE REDUITE CCAS	04.92.26.16.50	2, Rue Raspail	lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 15h45	34 m2
NORD	CŒUR DE NICE	CENTRE SOCIAL LA RUCHE	04.93.82.40.42	5 rue Trachel	lundi au vendredi de 10h à 12h et 15h à 19h (mardi et samedi 9h à 12h et 13h30 à 19h et le jeudi fermé à 16h) fermé à partir du 15 août	50p
NORD	CŒUR DE NICE	RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES		32, avenue Malausséna		
NORD	CŒUR DE NICE	MAISON ENVIRONNEMENT	04.97.07.24.60	31, av Castellane	mardi au vendredi 9h à 18h samedi 9h à 13h	
NORD	CŒUR DE NICE	CENTRE DE SUPERVISION URBAIN (C.S.U)	04.93.53.53.53	5/7 place Général de Gaulle	lundi au dimanche 24 heures / 24 (pas d'accueil au public)	
NORD	CŒUR DE NICE	FOYER LOGEMENT SAINT BARTHELEMY ET PERSONNES A MOBILITE REDUITE C.C.A.S.	04.92.07.56.90	64, Avenue Cyrille Besset	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	5 salles de petite capacité (30 personnes) 185 m2 au total
OUEST	CŒUR DE NICE	FOYER LOGEMENT GAMBETTA POUR PERONNES AGEES ET PERSONNES A MOBILITE REDUITE C.C.A.S.	04.93.97.11.98	141, Bd Gambetta 06000	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	5 à 7 places
OUEST	CŒUR DE NICE	MAIRIE ANNEXE MAGNAN	04.97.13.46.00 04.97.13.41.40	118, rue de France 06000	lundi au vendredi de 8h30 à 17h	10 à 15 places

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
CENTRE	HAUTS DE NICE	C.C.A.S .CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR	04.93.62.80.91	14, avenue du XV° Corps	lundi au vendredi de 9h à 16h Week-end, jours fériés : accueil au 33, rue Trachel (locaux accueil de nuit, climatisés)	300m²/ 200p
CENTRE	HAUTS DE NICE	DIRECTION EDUCATION MAIRIE VILLA PARADISIO	04.97.13.27.15	24, Bld de Cimiez	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	1460 m² salle spectacle
CENTRE	HAUTS DE NICE	MAIRIE DE TERRITOIRE CENTRE EST ET TROIS COLLINES	04.92.15.45.01	14, avenue du Monastère	lundi au jeudi de 8h30 à 17h et vendredi de 8h30 à 15h45	30p
CENTRE	HAUTS DE NICE	PALAIS SPORTS JEAN BOUIN-PATINOIRE	04.97.13.49.54 04.97.13.49.57	Esplanade de Lattre de Tassigny	Vacances scolaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h, le mercredi de 14h à 16h30, le samedi de 14h à 17h30 et de 22h à 1h, le dimanche de 9h30 à 12h30 et de 15h à 18h Fermeture estivale : du 17 juillet au soir (après les derniers entraînements) réouverture au 19 août	932p
CENTRE	HAUTS DE NICE	MUSEE ARCHEOLOGIQUE	04.93.81.59.57	160, avenue des arènes de Cimiez	de 10h à 18h tous les jours sauf le mardi	200p
CENTRE	HAUTS DE NICE	MUSEE MATISSE	04.93.81.08.08	164, avenue des Arènes de Cimiez	de 10h à 18h tous les jours sauf le mardi	300p

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
NORD	HAUTS DE NICE	BIBLIOTHEQUE de CIMIEZ	04 93 53 89 67 ou 68 ou 64	AnimaNice 49 avenue de la Marne 06100 Nice	lundi / mardi / jeudi / vendredi : 13h30 à 18h mercredi 10h à 12h et 13h30 à 18h Fermé en août	50
NORD	HAUTS DE NICE	CENTRE ANIMANICE CIMIEZ	04.93.53.85.95 04.93.53.47.78	49, avenue de la Marne	Septembre à juin : lundi au vendredi 8h30 à 21h30 Samedi 8h30 à 12h00 Juillet 9h à 17h Fermeture le 29 juillet au 25 août inclus	100p
NORD	HAUTS DE NICE	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL	04.97.13.50.00 info@crr-nice.org	127, avenue de Brancoar 06364 Nice Cedex 5	lundi au vendredi de 8h30 à 19h30 et le samedi de 8h30 à 17h00. Le hall d'entrée sera ouvert au public pendant l'académie d'été du 8 juillet au 29 août. Fermé du 15 au 28 août	505p + 280p
NORD	HAUTS DE NICE	FORUM NICE NORD	04.93.84.24.37	10, bd Comte de Falicon	lundi au dimanche de 8h00 à 20h00	1 salle de 70 m²
NORD	HAUTS DE NICE	MAISON DES ASSOCIATIONS COMTE DE FALICON	04.97.13.49.20 Mme LABORTE	54, avenue du Ray	juillet et août du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h	7 p
NORD	HAUTS DE NICE	BIBLIOTHEQUE FONTAINE DU TEMPLE OU DU RAY	04 92 07 85 77 Direction 04.97.13.48.00	2, Place Fontaine du Temple 06100 NICE	mardi / jeudi / vendredi de 13h30 à 18h mercredi de 10h à 12h et 13h30 à 18h samedi de 10h à 12h et 13h à 16h fermeture le samedi 29 juillet au soir, réouverture le mardi 29 août	50p
NORD	HAUTS DE NICE	CENTRE ANIMANICE GORBELLA	04 92 07 86 50	63, boulevard Gorbella	Septembre à Juin : lundi au vendredi de 8h30 à 21h 30 samedi et dimanche horaire modifié Juillet / aout : Lundi au vendredi 8h à 14 h et 17h à 21h (20h le samedi et dimanche)	800 p-salles climatisées : restaurant + salle de spectacle

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
NORD	HAUTS DE NICE	MAIRIE ANNEXE LE RAY	04.92.07.85.60	Place Fontaine du Temple	lundi au vendredi de 8h30 à 17h	
NORD	HAUTS DE NICE	POLE DE PROXIMITE NORD CENTRE NICE	04.92.07.92.10	2 place Fontaine du Temple	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	40 m2
NORD	HAUTS DE NICE	MAIOUN DE QUARTIER		9, avenue Ernest Lairolle	Planning d'ouverture sur mesure	Rattachée au Territoire en 2009
EST	RIVES DU PAILLON	ESPACE MULTI- SERVICES	04.89.98.25.25	183, avenue Maréchal Lyautey 06300	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	
EST	RIVES DU PAILLON	ANIMANICE DJANGO REINHARDT	04.97.00.12.20	19, chemin du château Saint Pierre 06300	Septembre à Juin 8h30 à 20h30 A partir du 2 juillet 2018 Horaire du lundi au vendredi 10h à 17h Fermeture du 29 /07 au 25/08 inclus	700p
EST	RIVES DU PAILLON	MAIRIE ANNEXE L'ARIANE	04.92.00.59.70	54, rue Anatole de Monzie	lundi au vendredi de 8h30 à 17h	80m2
EST	RIVES DU PAILLON	MAIRIE ANNEXE PASTEUR	04.92.47.61.40	1, Voie Romaine 06000	lundi au vendredi de 8h30 à 17h	100m2
EST	RIVES DU PAILLON	THEATRE LINO VENTURA	04.97.00.10.70	168, boulevard de l'Ariane 06300	lundi au vendredi de 8h à 18h	
EST	RIVES DU PAILLON	BIBLIOTHEQUE CAMILLE CLAUDEL	04.97.13.49.13	12 rue Maurice Maccario	Septembre à Juin Lundi au vendredi 9h à 20h Juillet : lundi au vendredi de 9h à 16h Fermeture du 21 juillet 2018 au 26 Août 2018	178 personnes

EST	RIVES DU PAILLON	MAIRIE DE TERRITOIRE RIVES DU PAILLON	04.97.08.22.00	11 chemin des Chênes Blancs	Du lundi au jeudi : 8h30 à 17 h Le vendredi : 8h30 à 15 h 45	
EST	RIVES DU PAILLON	CCAS MAISON DES SOLIDARITES ET DU PARTAGE « LE VILLAGE »	04.93.27.03.54	Avenue Emile Ripert – Jardin Lecuyer 06300 Nice	lundi 14h à 18h mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h	
EST	RIVES DU PAILLON	BIBLIOTHEQUE DE L'ARIANE- LEONARD DE VINCI	04.97.13.49.60	20, chemin du Château St Pierre	lundi / mardi / jeudi / vendredi de 13h30 à 18h mercredi de 10h à 18h	50p
EST	RIVES DU PAILLON	MAISON DES SENIORS PASTEUR	04.97.13.45.48	Rue Antonia Augusta 06300 Nice	lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h	
EST	RIVES DU PAILLON	PIMMS	09.83.95.25.65 09.83.75.25.65	23 avenue Emile Ripert 06300 Nice	Lundi : 9h à 12h30 Mardi : 9h à 17h Mercredi : 9h à 12h30 Jeudi : 9h à 17h Vendredi : 9h à 12h30	
EST	RIVES DU PAILLON	CENTRE ANIMANICE BON VOYAGE	04.92.00.75.60	2, Pont René Coty 06300	Septembre à Juin : Lundi au vendredi 8h30 à 20h30 samedi 9h à 18h Juillet Aout horaire modifié lundi au vendredi 9h30 à 16h30 Fermeture 29 juillet au 25 aout 2019 inclus	
EST	RIVES DU PAILLON	MAIRIE ANNEXE ST ROCH	04.97.08.21.90	52, av Denis Séméria	lundi au vendredi 8h30 à 17h	10 à 15p

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
NORD	COLLINES NICOISES	CENTRE ANIMANICE ST PANCRAE	04 97 11 87 62	465 Route de Pessicart	Septembre à juin Lundi au vendredi 8h30 à 21h30 Samedi 8h30 à 18h Juillet de 9h à 13h et de 17h30 à 20h30 Fermeture le 29 juillet au 25 août inclus	Club House 50 m²- Salles polyvalentes
NORD	COLLINES NICOISES	CENTRE ANIMANICE LAS PLANAS	04.92.09.50.89	1, rue Fabre	Septembre à Juin : 13h à 20h Juillet : lundi au vendredi de 8h à 18h Fermeture du 05 au 25 aout inclus	
OUEST	COLLINES NICOISES	CENTRE ANIMANICE LA COSTIERE	04.92.09.90.71	178 ch. De la Costière	Septembre à juin Lundi, mardi et vendredi 13h30 à 20h45 Mercredi : 10h à 20h15 Jeudi 13h30 à 20h30 Juillet : lundi au vendredi de 9h30 à 16h30 Fermeture du 29 juillet au 25 Aout inclus	
OUEST	COLLINES NICOISES	CENTRE ANIMANICE MADELEINE	04.92.15.25.10	280 boulevard de la Madeleine	Septembre à Juin Lundi au vendredi de 9h à 21h Juillet lundi au vendredi 9h30 à 16h30 Fermeture du 29 juillet au 25 Aout inclus	
OUEST	COLLINES NICOISES	CENTRE ANIMANICE ST ANTOINE	04 93 86 90 70	10-12 place D.Fighiera	Septembre à juin Lundi au vendredi 8h30 à 21h Juillet : lundi au vendredi de 9h30 à 16h30 Fermeture du 29 juillet au 25 Aout inclus	

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
OUEST	COLLINES NICOISES	MAIRIE DE TERRITOIRE OUEST LITTORAL ET COTEAUX	04.92.15.25.80	3, rue Joseph Révelli	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	
OUEST	COLLINES NICOISES	ESPACE SOCIAL FABRON PERSONNES AGEES ET PERSONNES A MOBILITE REDUITE	04.97.11.40.50	2 Bis, Avenue du Petit Fabron	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	112 p
OUEST	NICE OUEST	COMPLEXE SPORTIF NICE MERCANTOUR	04.92.29.46.56	114, route de Grenoble 06200	lundi au vendredi 8h à 14h et 17h à 21h samedi et dimanche 8h à 12h et 17h à 20h	
OUEST	NICE OUEST	HALLE DE BOULES GALLARATTO	04.93.21.60.13	64 bd Jean Luciano	8h à 19h	
OUEST	NICE OUEST	DIACOSMIE	04.92.29.32.93	264, route de Grenoble 06200	lundi au samedi de 8h à 18h	
OUEST	NICE OUEST	MAIRIE DE TERRITOIRE PLAINE DU VAR	04.97.25.49.10	103 boulevard René Cassin	lundi au jeudi 8h30 à 17h00 vendredi de 8h30 à 15h45	
OUEST	NICE OUEST	BIBLIOTHEQUE ALAIN LEFEUVRE -LES MOULINS	04 92 29 61 00 ou 03 ou 04 ou 07	30, boulevard Paul Montel 06200 Nice	mardi / jeudi / vendredi de 13h30 à 18h mercredi de 10h à 12h et 13h30 à 18h samedi de 10h à 12h et 13h à 16h fermeture le samedi 22 juillet au soir, réouverture le mardi 29 août Pas de climatisation	80

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
OUEST	NICE OUEST	DIRECTION ESPACES VERTS	04.97.25.49.00	20, chemin des Arboras 06200	lundi au jeudi 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	
OUEST	NICE OUEST	LOCAL ESPACES VERTS	04.97.25.49.07	22 chemin des Arboras	lundi au vendredi 6h à 13h30	
OUEST	NICE OUEST	MAIRIE ANNEXE ST AUGUSTIN	04.93.18.52.00	75 boulevard Paul Montel	lundi au vendredi de 8h30 à 17h	
OUEST	NICE OUEST	MAISON DU PROJET	04.89.98.19.52	33 avenue de la Méditerranée	lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h45	
OUEST	NICE OUEST	PALAIS NIKAIA	04.92.29.31.29 04.92.29.31.13 04.92.29.31.97	163, route de Grenoble 06200	lundi au vendredi de 9h à 18h (jours de spectacle 24h / 24) gestion privée	Mini 5000 personnes sur gradins
OUEST	NICE OUEST	SALLE LINNE	04.92.29.77.00	103 Bd René Cassin	lundi au dimanche 9h30 à 19h30 (fermeture caisse 18h30)	293places
OUEST	NICE OUEST	ANIMANICE SAINT ISIDORE		Bd des jardiniers	Ouverture prévue en Avril 2020 mais repoussée en raison du COVID 19	
OUEST	NICE OUEST	ARCHIVES MUNICIPALES PALAIS DE MARBRE	04.93.86.77.44	7, avenue de Fabron	lundi au vendredi de 8h30 à 17h45	17 p

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
OUEST	NICE OUEST	MAIRIE ANNEXE CAUCADE	04.93.18.51.72	55, av Ste Marguerite	lundi au vendredi de 8h30 à 17h	50 m2
OUEST	NICE OUEST	CENTRE ANIMANICE DE CAUCADE	04.92.29.71.20	111, avenue Sainte Marguerite	Septembre à juin : Horaire lundi au vendredi 8h30 à 21h30 Samedi et dimanche 9h à 18h Juillet : lundi au vendredi 8h à 14h et 17h à 21h samedi et dimanche 8h à 12h et 17h à 20h Aout : lundi au vendredi 8h à 12h et 17h à 21h samedi et dimanche 8h à 12h et 17h à 20h	Salles polyvalentes
OUEST	NICE OUEST	CENTRE ANIMANICE STE MARGUERITE	04.93.72.87.26	71 avenue de Ste Marguerite	Septembre à juin : Lundi au vendredi de 9h à 19h30 Juillet : lundi au vendredi de 9h à 16h30 Fermeture du 22/07 au 25/08 inclus	1 salle polyvalente de 150m²
OUEST	NICE OUEST	CENTRE ANIMANICE LA VALLIERE	04.93.21.51.40	47 rue Auguste Pégurier	Septembre à juin : lundi au vendredi de 11h à 20h juillet 9h30 à 16h30 Fermeture du 29/07 au 25/08 inclus	218 m2 /70 p
OUEST	NICE OUEST	VILLA LA LUNA	04.89.98.10.18	265 Promenade des Anglais + rue Gaspard Faraut + 195 av. de la Californie	Juillet et août Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h	68p

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
OUEST	NICE OUEST	BIBLIOTHEQUE de CAUCADE	04 93 72 87 20 ou 21 ou 22 ou 23	31 Boulevard du Souvenir Français 06200 NICE	mardi / jeudi / vendredi de 13h30 à 18h, mercredi de 10h à 12h et 13h30 à 18h, samedi de 10h à 12h et 13h à 16h. fermeture le samedi 29 juillet au soir, réouverture le mardi 29 août Pas de climatisation	70
OUEST	NICE OUEST	CENTRE ANIMANICE FABRON	04.93.21.17.25	235, avenue de la Lanterne	Septembre à Juin : Lundi au vendredi 9h à 18h Juillet : 1 ^{er} au 20 Août / sept. : 08 au 9/09 : 9h à 16h Fermeture du 29 juillet au 25 août inclus	160 ou 185m ²
OUEST	NICE OUEST	MAISON DE QUARTIER		59 AVENUE PEGURIER	Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30-17h30. Cette salle est susceptible d'être fermée en août	
OUEST	NICE OUEST	BIBLIOTHEQUE MAGNAN	04 93 96 51 99	31 rue Louis de Coppet 06000 NICE	lundi / mardi / jeudi / vendredi de 13h30 à 18h mercredi de 10h à 12h et 13h30 à 18h fermeture le vendredi 21 juillet au soir, réouverture le lundi 28 août	40
OUEST	NICE OUEST	MUSEE CHERET	04.92.15.28.28	33, avenue des Baumettes	10h à 18h tous les jours sauf le lundi	50p
OUEST	NICE OUEST	ESPACE MAGNAN	04.93.86.28.75	31, rue Louis de Coppet	lundi au vendredi de 9h à 22h samedi de 9h à 13h30	3 000 m2

4 – RECENSEMENT DES ZONES
D'ASPERSION DES JARDINS ET FONTAINES
A EAU

	Zone d'aspersion	Adresse	Territoire	Alimentation	Type de déclenchement	Plage horaire de fonctionnement	Photo
1	Kirchner	43 Boulevard René Cassin	1 – Plaine du Var	Solaire	Bouton poussoir	A L'ARRET	
2	Sainte Marguerite	Avenue Simone Veil	1 – Plaine du Var	220 Volts	Détecteur	A L'ARRET	
3	Carol de Roumanie	23 Avenue de Fabron	2 – Ouest littoral Coteaux	220 Volts	Bouton poussoir	9h – 19h	

4	Saint Julien du Verdon	Boulevard Napoléon III	2 – Ouest littoral Coteaux	Solaire	Bouton poussoir	9h – 19h	
5	Fabre	Boulevard Henri Sappia	3 – Collines niçoises	Solaire	Bouton poussoir	A L'ARRET	

6	121 Boulevard de Cessole	121 Boulevard de Cessole	3 – Collines niçoises	Mécanique	Presto	24h – 24h	
7	Comte de Falcon	Comte de Falcon	3 – Collines niçoises	Solaire	Bouton poussoir	A L'ARRET	
8	Gabin	Place Pellegrini	3 – Collines niçoises	220 Volts	Détecteur	A L'ARRET	

9	Daudet	1 Square Alphonse Daudet,	3 – Collines niçoises	Solaire	Bouton poussoir	A L'ARRET	
10	Moreno		4 – Centre Ouest	220 Volts		A L'ARRET	
11	Raimu	Boulevard Tzarewitch	4 – Centre Ouest	220 Volts	Détecteur	9h – 19h	

12	Promenade de Anglais	Face Ruhl	4 – Centre Ouest	Solaire	Démarrage automatique	9h – 19h	
13	Promenade de Anglais Promenade de Anglais	Face Villa Massena	4 – Centre Ouest	Solaire	Démarrage automatique	9h – 19h	

14	Promenade de Anglais Promenade de Anglais	Face Négresco	4 – Centre Ouest	Solaire	Démarrage automatique	9h – 19h	
15	Mouchan	70 Boulevard Gorbella	5 – Centre Nord	220 Volts	Détecteur	9h – 19h	

16	Dorgelès	Avenue Saint Lambert	5 – Centre Nord	220 Volts	Détecteur	9h – 19h	
17	Chambrun	Avenue G. SAND	5 – Centre Nord	Solaire	Bouton poussoir	A L'ARRET	
18	Thiole	34 Avenue Malaussena	5 – Centre Nord	220 Volts	Bouton poussoir	9h – 19h	

19	Lecuyer	13 Avenue Emile Ripert	7 – Rives du Paillon	Solaire	Bouton poussoir	A L'ARRET	
20	Bellanda	6 Avenue Bellanda	7 – Rives du Paillon	Solaire	Détecteur	A L'ARRET	
21	Paradisio	24 Boulevard de Cimiez	6- Centre Est et trois Collines	220 Volts	Détecteur	9h – 19h	

22	Wilson	Place Wilson	6- Centre Est et trois Collines	220 Volts	Détecteur	9h – 19h	
23	Caressa	Rue Fornero Menei	8 – Cœur de Paillon	220 Volts	Détecteur	9h – 19h	
24	Castel des 2 rois	32 Avenue du Mont Alban	9 – Est Littoral	220 Volts	Détecteur	9h – 19h	

5 – RECENSEMENT DES FONTAINES **DESSERVIES EN EAU POTABLE**



Listing des 155 fontaines à boire

	Jardins / Adresse	Jardin	Voirie	Photos
1	Voie du Hameau des Cappan		X	
2	15 Voie du Hameau des Cappans		X	
3	Square Marcel Kirchnner – en face du n°30 Boulevard René Cassin	X		

4	Jardin Auguste Vérola	X		
5	Place Chanoine César Musso		X	
6	Jardin Saint Marguerite – 233 Avenue Saint marguerite	X		
7	Place des Amaryllis		X	

8	Jardin de la Batterie Russe - n°57 Avenue Raoul Dufy	X		
9	Parc Carol de Roumanie - Avenue de Fabron / Avenue Val Marie	X		
10	Jardin botanique - n°78 Corniche Fleurie	X		

11	jardin de gusta - Place laurent Revelat / n°203 avenue de Bellet	X		
12	Jardin Louis Macagno - Boulevard Carlone / Boulevard Herriot	X		
13	Jardin Auguste Pégurier - Rue Auguste Pégurier	X		

14	Jardin de la place fighiera	X		
15	Square Plateaux Fleuris - n°126 Avenue Sainte Marguerite	X		
16	Jardin des Fusillers du Verdon - Boulevard du souvenir Français	X		

17	Promenade des Anglais – n°277		X	
18	Promenade des Anglais – n°265		X	
19	Promenade des Anglais – n°223		X	

20	Eglise St Antoine de Ginestière		X	
21	Jardin Baron de berre	X		
22	Jardin William et Catherine Booth - n°168 Route de Pessicart	X		

23	121 Boulevard de Cessole	X		
24	N° 40 rue Jean Behra – La clua		X	
25	Square Daudet - Avenue Paul Arene/Rue Roger Martin du Gard/Rue Hanotaux	X		

26	Jardin Henri Fabre - N°1 rue Jean Henri Fabre	X		
27	Jardin Comte de Falicon Nouveau - Voie des Résidences des Oliviers / Boulevard Comte de Falicon	X		
28	Jardin Comte de Falicon Ancien	X		
29	Jardin Jean Gabin - n°211 Boulevard de la Madeleine	X		

30	Square Chanoine Robert Henri Barbe - Avenue de la Valliere / Rue Louis Roubaudi	X		
31	N°19 avenue Paul Arene	X		
32	Jardin Pessicart	X		

33	N°108 route saint pierre de feric		X	
34	CAL Saint Pancrace	X		
35	Jardin Alsace Lorraine - Boulevard Gambetta/Boulevard Victor Hugo/Rue Kosma - Coté Gambetta	X		

36	Jardin Alsace Lorraine - Boulevard Gambetta/Boulevard Victor Hugo/Rue Kosma - Jeux d'enfants	X		
37	Jardin Jotte Latouche – n°200 Boulevard de la Madeleine	X		
38	Jardin Adolphe Lions - N°118 Boulevard de la Madeleine	X		

39	n°54 La Madeleine	X		
40	Square General Marshall	X		
41	Musée Cheret	X		

42	Jardin Notre Dame	X		
43	Square Primerose - en face du n°25 avenue primerose	X		
44	Promenade du Paillon – en face du kiosque à musique	X		

45	Promenade du Paillon – a coté de la fontaine des 3 grâces	X		
46	Promenade du Paillon – à coté de l'arc de Venet	X		
47	Promenade du Paillon – à coté de la brumisation	X		

48	Promenade du Paillon – entre la fontaine des Tritons et le théâtre de Verdure	X		
49	Promenade des Anglais – n°135		X	
50	Promenade des Anglais – en face rue du congrès		X	

51	Promenade des Anglais – en face du centre Universitaire méditerranéen		X	
52	Promenade des Anglais – en face de Magnan		X	
53	Promenade des Anglais – en face du negresco		X	

54	Square Raimu – Boulevard Tzarewitch	X		
55	Square Ferrié	X		
56	Square Ferrié		X	

57	Villa Massena	X		
58	Jardin Richard Wagner - n°32 rue Paul Deroulede	X		
59	Jardin Wilson	X		

60	Square Jean Baptiste Carpeaux - Jardin d'enfants - Avenue Georges Sand / Avenue ChateauBriand	X		 A photograph of a stone monument, possibly a fountain or sculpture, in a park setting. The monument is a tall, cylindrical stone pillar with a small, dark, bird-like sculpture at the top. It is surrounded by a low metal fence and a paved area.
61	Square Jean Baptiste Carpeaux - Canisite - Avenue Georges Sand / Avenue ChateauBriand	X		 A photograph of a stone monument in a park setting. The monument is a tall, cylindrical stone pillar with a small, dark, bird-like sculpture at the top. It is surrounded by a low metal fence and a paved area.
62	Square Colonel Jean Pierre - Rue Trachel	X		 A photograph of a stone monument in a park setting. The monument is a tall, cylindrical stone pillar with a small, dark, bird-like sculpture at the top. It is surrounded by a low metal fence and a paved area.

63	Jardin Roland Dorgeles - Avenue Saint Lambert / Avenue Romain Rolland	X		
64	Jardin Goiran - Boulevard de Cessole / Avenue Saint sylvestre	X		
65	N°77 avenue Henri Dunant	X		

66	Jardin de l'environnement - Hoirs de Cessole - Jeux d'enfants	X		
67	Jardin de l'environnement - Hoirs de Cessole - jardin Pédagogique	X		
68	Square Mouchan – n° 65 Boulevard Gorbella	X		

69	Place Goiran – place saint sylvestre	X		
70	Jardin de la villa Thiole - n°34 Avenue Malaussena	X		
71	Parc du Ray -	X		

72	Parc du Ray	X		
73	Acropolis	X		
74	Aire saint michel (Chemin Chateaubrenard)	X		

75	Canal de Gairaut (coté Gairaut)	X		
76	Canal de Gairaut (coté rimiez)	X		
77	Jardin de la ville Paradisio – à coté du local	X		

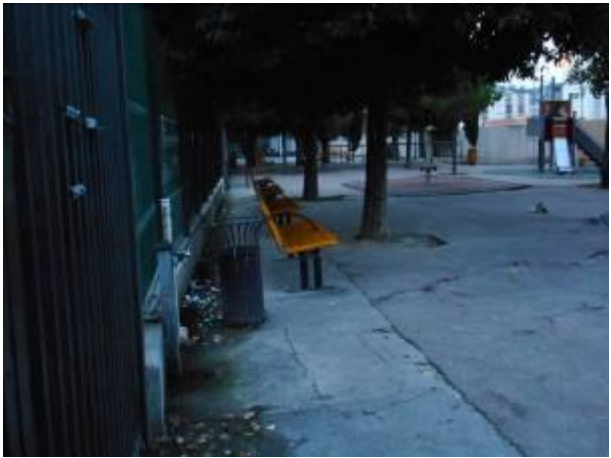
78	Jardin de la ville Paradisio – a coté de la zone d’aspersion	X		
79	Promenade du Paillon – en face quartier latin	X		
80	Promenade du Paillon – en face Félix faure	X		

81	Promenade du Paillon – en face graine café	X		
82	Promenade du Paillon – en face lycée Masséna	X		
83	Promenade du Paillon – square Leclerc	X		

84	Promenade du Paillon – a coté du miroir d'eau	X		
85	Jardin de la ville ratti – zone jeux d'enfants	X		
86	Jardin de la ville ratti – canisite	X		

87	Parc de la villa des Arènes de Cimiez	X		
88	Avenue du monastère de Cimiez	X		
89	Jardin Bellanda	X		

90	Chemin de la Tour		X	
91	Rond point commandant Gérome		X	
92	Jardin Général Lecuyer	X		

93	Jardin Jean Lippman	X		
94	Jardin du Monastère de Cimiez – à coté entrée local jardiniers	X		
95	Parc à fourrages – route de Turin	X		

96	Place du Monastere de Cimiez		X	
97	Anatole de Monzi		X	
98	Anatole de Monzi		X	

99	Eglise de l'Abadie		X	
100	Jardin Route de Turin		X	

101	Jardin de l'Arbre inférieur – rue de la gendarmerie	X		
102	Jardin Genari Braille - Boulevard Louis Braille/Rue Louis Genari	X		
103	Jardin Charles Caressa - Rue Humbert Ricolfi/Ruelle Saint Roch	X		

104	Jardin du Centre administratif St Roch - N°15 Rue Fornero Menei	X		
105	Jardin Giletta - Boulevard Pierre Semard/Rue Pie Francois Toesca	X		
106	Jardin Louis Pin - N°43 Avenue Marechal Lyautey	X		

107	Jardin Charles Paschetta	X		
108	Jardin Di masso Vauban - Rue de Roquebillière	X		
109	Jardin Charles Escoffier	X		

110	Place Saint Roch		X	
111	Mont Boron – chemin du fort du mont Alban – en face de l’aire de pique nique		X	
112	Parc du Château – Allée Francois Aragon		X	

113	Place Arson – jeux de boules	X		
114	Jardin place Arson	X		
115	n°125 Boulevard Carnot		X	

116	Jardin Castel des 2 rois - n°34 avenue du mont alban	X		
117	Parc du château – Montée Eberlée		X	
118	Parc du château - plateau du château	X		

119	Parc du château – Allée Fernand Benoit	X		
120	Parc du château – Allée de la fontaine aux oiseaux	X		
121	Place Ile de Beauté		X	

122	Avenue du Mont Alban – Boulevard des 2 corniches		X	
123	Mont Boron – chemin du fort du mont alban – en face du parking		X	
124	Square de l'escadrille Normandie Niemen – clos de boules		X	

125	Square de l'escadrille Normandie Niemen –	X		
126	Place du pin		X	
127	Mont Boron – place du plateau		X	

128	Quai des Etats Unis – Maison du département		X	
129	Quai Rauba Capeu		X	
130	square Victoria - face n°40 boulevard des 2 corniches		X	

131	Vieux Nice – rue saint joseph		X	
132	Jardin Theodore de Banville - n°33 Boulevard Alphonse Pilatte		X	
133	Vieux Nice – Place Pierre Gauthier		X	

134	Vieux Nice – Rue de la halle aux herbes		X	
135	Vieux Nice – Rue mascoina		X	
136	Vieux Nice – Porte fausse		X	

137	Vieux Nice – rue des serruriers		X	
138	Vieux Nice – rue droite		X	
139	Vieux Nice – rue zanin		X	

140	Parc Vigier	X		
141	Parc du vinaigrier	X		
142	Port, Quai de plaisance		X	

143	Port, Quai de plaisance		X	
144	L'Abadie		X	
145	225 Promenade des Anglais		X	

146	263 Promenade des Anglais		X	
147	221 Promenade des Anglais		X	
148	2 Rue Bottero		X	

149	55 Rue Joffre		X	
150	47b Rue Joffre		X	
151	37 Rue Joffre		X	

152	1b rue Joffre		X	
153	23 Rue Pastorelli		X	
154	11 Rue Pastorelli		X	

155	Hôpital Saint Roch		X	
-----	--------------------	--	---	--

6 – LISTE DES ECOLES CLIMATISEES

	ECOLE ET SALLES CLIMATISEES SCOLAIRES								
Bâtiments	Désignation	N°	Voie	Adresse	CP	Ville	Lieu	nb	Local
Ecole ACACIAS Maternelle	Groupe Scolaire	123	avenue	HENRI DUNANT	6100	NICE		1	Dortoir TPS (été 2020) + 2 dortoirs février 2021 => tous les dortoirs sont climatisés.
Ecole Maternelle AIME CESAIRE	Groupe Scolaire		impasse	ESCOFFIER	6300	NICE		1	TOUTE L'ECOLE
Ecole AIRE ST MICHEL	Groupe Scolaire	148	avenue	DE RIMIEZ	6100	NICE		1	Dortoir en 2020
Groupe Scolaire ANNEXE IUFM Maternelle	Groupe Scolaire	89	avenue	GEORGE V	6000	NICE	libre	1	dortoir
Groupe Scolaire ARIANE NORD Maternelle MURIERS	Groupe Scolaire	1	rue	GEORGES PICARD	6300	NICE	libre	1	dortoir 2
Groupe Scolaire ARIANE NORD Maternelle MURIERS	Groupe Scolaire	1	rue	GEORGES PICARD	6300	NICE	libre	1	dortoir 1
Groupe Scolaire ARIANE NORD Maternelle MURIERS	Groupe Scolaire	1	rue	GEORGES PICARD	6300	NICE	libre	1	dortoir 1. Salle polyvalente en mars 2021
Groupe Scolaire ARIANE SUD Maternelles MANOIR & VAL D'ARIANE	Groupe Scolaire	0	rue	RAOUL PONCHON	6300	NICE	libre	1	dortoir 2
Groupe Scolaire ARIANE SUD Maternelles MANOIR & VAL D'ARIANE	Groupe Scolaire	0	rue	RAOUL PONCHON	6300	NICE	libre	1	dortoir 1
Groupe Scolaire ARIANE SUD Maternelles MANOIR & VAL D'ARIANE	Groupe Scolaire	0	rue	RAOUL PONCHON	6300	NICE	libre	1	dortoir 3
Groupe Scolaire AUBER Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	35	avenue	AUBER	6000	NICE	libre	1	
Groupe Scolaire les BAUMETTES II Elémentaire et Maternelle	Groupe Scolaire	24-26	rue	DANTE	6000	NICE	niv 0	1	dortoirs

Groupe Scolaire BISCHOFFSHEIM Elémentaires 1 & 2	Groupe Scolaire		rue	LOUIS GARNERAY	6300	NICE	niv 0	4	Gymnase – dortoir (été 2020)
Groupe scolaire BISCHOFFSHEIM Réfectoire	Groupe Scolaire	2	rue	GARNERAY	6300	NICE		1	dortoir
Ecole BON VOYAGE AQUARELLE Maternelle	Groupe Scolaire	17	impasse	DES LISERONS	6300	NICE		1	Dortoir (juin 2020)
Ecole BON VOYAGE Maternelle	Groupe Scolaire	212	route	DE TURIN	6300	NICE		4	dortoirs (été 2020)
Groupe Scolaire BOIS de BOULOGNE Maternelles 1 & 2	Groupe Scolaire	2	rue	de la SANTOLINE	6200	NICE	libre	1	
Groupe Scolaire CAPELINA (La) Maternelle	Groupe Scolaire	47	rue	AUGUSTE GAL	6300	NICE	niv 0	12	classes
Groupe Scolaire CAPELINA (La) Maternelle	Groupe Scolaire	47	rue	AUGUSTE GAL	6300	NICE	niv 0	1	classe5
Groupe Scolaire CAPELINA (La) Maternelle	Groupe Scolaire	47	rue	AUGUSTE GAL	6300	NICE	libre	2	classes
Groupe Scolaire CAPELINA (La) Maternelle	Groupe Scolaire	47	rue	AUGUSTE GAL	6300	NICE	libre	2	classes
Ecole CASSINI	Groupe Scolaire		avenue	JEAN BRES	6300	NICE		1	Dortoir – FAIT 2020
Groupe Scolaire CAUCADE Groupe Périscolaire CENTRE AERE VALLON DES FLEURS	Groupe Scolaire Groupe Périscolaire	216 41	avenue avenue	DE SAINTE MARGUERITE SAINT-EXUPERY	6200 6100	NICE NICE	libre	2 1	2 Dortoirs et le réfectoire côté maternelle dortoir
Groupe Périscolaire CENTRE IMPERATRICE EUGENIE	Groupe Périscolaire	01- mars	boulevard	IMPERATRICE EUGENIE	6200	NICE	niv 0	1	réfectoire
Groupe Périscolaire CENTRE IMPERATRICE EUGENIE	Groupe Périscolaire	01- mars	boulevard	IMPERATRICE EUGENIE	6200	NICE	libre	1	bureau direction
Groupe Périscolaire CENTRE IMPERATRICE EUGENIE	Groupe Périscolaire	01- mars	boulevard	IMPERATRICE EUGENIE	6200	NICE	niv 0	1	réfectoire

Groupe Périscolaire CENTRE IMPERATRICE EUGENIE	Groupe Périscolaire	01-mars	boulevard	IMPERATRICE EUGENIE	6200	NICE	libre	1	Salle poterie
Groupe Périscolaire CENTRE IMPERATRICE EUGENIE	Groupe Périscolaire	01-mars	boulevard	IMPERATRICE EUGENIE	6200	NICE	libre	1	Salle de cours
Groupe Périscolaire CENTRE IMPERATRICE EUGENIE	Groupe Périscolaire	01-mars	boulevard	IMPERATRICE EUGENIE	6200	NICE	niv 0	1	amphithéâtre
Groupe Périscolaire CENTRE IMPERATRICE EUGENIE	Groupe Périscolaire	01-mars	boulevard	IMPERATRICE EUGENIE	6200	NICE	libre	1	Salle informatique
Groupe Scolaire CHALET des ROSES (Le) Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	57	boulevard	de la MADELEINE	6000	NICE	niv 1	1	Dortoir, dernier dortoir en février 2021 => tous les dortoirs climatisés
Ecole CHATEAU Maternelle	Groupe Scolaire	13	rue	DE MALONAT	6300	NICE		1	Dortoir – FAIT 2020
Groupe Scolaire CIMIEZ 2 PAULE D'ESSLING Elémentaires 2	Groupe Scolaire	1	avenue	SALONINA	6000	NICE	niv 0	1 1	classe dortoir RDC-FAIT 2020
Ecole DARSONVAL LYCETTE	Groupe Scolaire	12	rue	THYDE MONNIER	6100	NICE	niv 1	1	salle polyvalente. Dortoir février 2021
Groupe Scolaire DUBOUCHAGE Maternelle	Groupe Scolaire	3	boulevard	DUBOUCHAGE	6000	NICE	niv 1 & 2	3	dortoirs
Ecole FABRON	Groupe Scolaire	229	avenue	DE LA LANterne	6200	NICE		2	Dortoirs –FAIT 2020
Groupe Scolaire FUON CAUDA Elémentaires 1&2 & Maternelle	Salle	78	avenue	SAINT LAMBERT	6100	NICE	libre	1	Réfectoires maternelle et élémentaire prévus été 2021
Groupe Scolaire FUON CAUDA Elémentaires 1&2 & Maternelle	Groupe Scolaire	386	avenue	LACROIX / 78, av. St LAMBERT	6100	NICE	niv 1	3	dortoir
Groupe Scolaire GAIRAUTINE Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	190	avenue	de GAIRAUT	6100	NICE	niv 0	1 1	préfabriqué dortoir- FAIT 2020
Ecole GENETS Maternelle	Groupe Scolaire	156	chemin	DE LA COSTIERE	6000	NICE		1	Dortoir –FAIT 2020

Salle GORBELLA (Gymnase scolaire)	Salle	62	boulevard	GORBELLA	6100	NICE	niv 6	2	cardio training
Salle GORBELLA (Gymnase scolaire)	Salle	62	boulevard	GORBELLA	6100	NICE	niv 1	1	restaurant
Salle GORBELLA (Gymnase scolaire)	Salle	62	boulevard	GORBELLA	6100	NICE	libre	3	muscultation
Groupe Scolaire JULES FERRY Elémentaires 1 & 2	Groupe Scolaire	1	rue	HENRI SAPPPIA	6100	NICE	niv 0	1	gymnase
Ecole JULES FERRY Maternelle	Groupe Scolaire	1	rue	HENRI SAPPPIA	6100	NICE			Dernier dortoir en février 2021. Tous les dortoirs climatisés.
Ecole élémentaire Jean-François KNECHT	Salle	84	boulevard	JEANNE JUGAN	6000	NICE	libre	1	dortoir
Ecole JEAN MACE Maternelle	Groupe Scolaire	5	rue	GENERAL TORDO	6000	NICE		1	dortoir (été 2020). Dernier dortoir prévu en 2021.
Groupe Scolaire LA LEZARDIERE Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	89	avenue	Georges v	6000	NICE	niv 0	1	préfabriqué
Groupe Scolaire LANTERNE (la) Maternelle	Groupe Scolaire	32	avenue	de LA LANTERNE	6200	NICE	niv 1 RDC	1 2	dortoirs salle polyvalente classes –FAIT 2020
Groupe Scolaire LAS PLANAS Maternelle	Groupe Scolaire	11	Boulevard	HENRI SAPPPIA	6100	NICE			Dernier dortoir en février 2021. Tous les dortoirs climatisés.
Groupe Scolaire LES ORANGERS	Groupe Scolaire	86	boulevard	PAPE JEAN XXIII	6300	NICE		2	dortoirs maternelle
Groupe Scolaire MADELEINE SUPERIEURE Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	282	boulevard	de la MADELEINE	6000	NICE	RDC	1	Dortoir –FAIT 2020
Groupe Scolaire MADONETTE TERRON Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	09-nov	chemin	de la MADONETTE	6200	NICE	niv 0	1	dortoir

Groupe Scolaire MAGNOLIAS (Les) Maternelle	Groupe Scolaire	135	boulevard	NAPOLÉON III	6200	NICE	libre	1	
Ecole MANTEGA Maternelle	Groupe Scolaire	60	avenue	DE PESSICART	6100	NICE		2	dortoirs (été 2020)
Ecole MAX GALLO Elémentaire & Maternelle (ex Col de Villefranche)	Groupe Scolaire		avenue	JOSE BERNARD	6300	NICE	pole	1 1	pièce dortoir-FAIT2020
Groupe Scolaire MÉSANGES Maternelle	Groupe Scolaire	21	avenue	EMILE RIPERT	6300	NICE	niv 0	1	rdc
Groupe Scolaire MÉSANGES Maternelle	Groupe Scolaire	21	avenue	EMILE RIPERT	6300	NICE	niv 1	1	libre
Ecole MOULINS Maternelle	Groupe Scolaire	4	boulevard	PAUL MONTEL	6200	NICE		1	Dortoir. Deux derniers dortoirs prévus été 2021
Groupe Scolaire NICE FLORE Maternelle	Groupe Scolaire	90	boulevard	RENÉ CASSIN	6200	NICE	libre	3	Dortoirs (été 2020)
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 1	3	réfectoire
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 1	1	BCD
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 1	3	salle de jeux
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 1	1	direction
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 1	3	salle de repos
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 1	1	ATSEM
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 1	1	salle de jeux
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 1	4	classes
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 2	1	infirmière

Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 2	1	bureau direction
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 2	10	classes
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 2	1	bibliothèque
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 2	1	salle polyvalente
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 3	4	réfectoire
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 3	4	gymnase
Ecole OLIVIERS Maternelle	Groupe Scolaire	1	rue	GUILLAUME BOREA	6100	NICE		2	Dortoirs- FAIT 2020
Groupe Scolaire ORANGERS Maternelle	Groupe Scolaire	86	boulevard	Pape Jean XXIII	6300	NICE	niv 2	1	dortoir
Groupe Scolaire PAPON Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	6	rue	PAPON / 4, rue BOYER	6300	NICE	libre	1	dortoirs
Ecole PERVENCHES Maternelle	Groupe Scolaire	2	avenue	CLAUDE DEBUSSY	6200	NICE		3	dortoirs (été 2020) salle polyvalente
Groupe Scolaire PIERRE MERLE Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	33	rue	BARLA & rue ARSON	6300	NICE		1	dortoir en 2020 salle polyvalente. Deux derniers dortoirs prévus été 2021.
Groupe Scolaire RAY GORBELLA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	62	boulevard	GORBELLA	6100	NICE	niv 0	1	Préfabriqué
Groupe Scolaire RAYMOND MORETTI Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	375	avenue	de FABRON	6200	NICE	libre	1	DORTOIR
Groupe Scolaire RENÉ ARZIARI Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	77	route	de TURIN	6300	NICE	libre	1	préfabriqué
Ecole RIGHI Maternelle	Groupe Scolaire	189	route	DE PESSICART	6100	NICE		1	dortoir (été)

Ecole ROMEO THERESE maternelle	Groupe Scolaire	6	rue	ALFRED BINET	6000	NICE		1	Dortoir-FAIT 2020
Groupe Scolaire RONCHESE Elémentaire	Groupe Scolaire	0	rue	LAMARTINE	6000	NICE	niv 1	1	classe CP CE1
Groupe Scolaire RONCHESE Maternelle	Groupe Scolaire	19	rue	BISCARRA	6000	NICE	libre	1	salle de classe RDC
Groupe Scolaire RONCHESE Maternelle	Groupe Scolaire	19	rue	BISCARRA	6000	NICE	libre	1	dortoir
Groupe Scolaire RONCHESE Maternelle	Groupe Scolaire	19	rue	BISCARRA	6000	NICE	libre	1	salle des professeurs
Groupe Scolaire RONCHESE Maternelle	Groupe Scolaire	19	rue	BISCARRA	6000	NICE	libre	1	salle directrice
Groupe Scolaire RONCHESE Maternelle	Groupe Scolaire	19	rue	BISCARRA	6000	NICE	libre	1	Classe à l'étage
Groupe Scolaire RONCHESE Elémentaire	Groupe Scolaire	0	rue	LAMARTINE	6000	NICE	niv 0	3	classes dans le silo
Groupe Scolaire ROSALINDE RANCHER Elémentaires 1 & 2 + Maternelle 2	Groupe Scolaire	24-22	vieux chemin	de GAIRAUT	6100	NICE	libre	1	Dortoir. Dernier dortoir en février 2021. Réfectoires de la maternelle et l'élémentaire prévus été 2021.
Groupe Scolaire ROTHSCHILD 1 Elémentaire 1 & Maternelle	Groupe Scolaire	1	rue	ROTHSCHILD / 8, rue DEVOLUY	6000	NICE	niv 0 & 2	1	dortoirs
Groupe Scolaire ROTHSCHILD 1 Elémentaire 1 & Maternelle	Groupe Scolaire	1	rue	ROTHSCHILD / 8, rue DEVOLUY	6000	NICE	niv 0 & 2	2	réfectoire
Groupe Scolaire ROTHSCHILD 1 Elémentaire 1 & Maternelle	Groupe Scolaire	1	rue	ROTHSCHILD / 8, rue DEVOLUY	6000	NICE	libre	1	dortoirs
Groupe Scolaire SAINT ANTOINE DE GINESTIERE Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	13	avenue	JOSEPH DURANDY	6200	NICE	libre	1	dortoirs
Groupe Scolaire SAINT ANTOINE DE GINESTIERE Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	13	avenue	JOSEPH DURANDY	6200	NICE	niv 0	1	gymnase

Ecole SAINT BARTHELEMY Maternelle	Groupe Scolaire	17	avenue	FRANCOIS BOTTAU	6100	NICE		3	Dortoirs-FAIT 2020
Groupe Scolaire SAINT CHARLES Maternelle	Groupe Scolaire	7	rue	PIE FRANÇOIS TOESCA	6300	NICE	libre niv 1	1 1	dortoir –DONT 1 FAIT EN 2020
Groupe Scolaire SAINT-EXUPERY maternelle	Groupe Scolaire	90	avenue	SAINT-EXUPERY	6100	NICE	niv 0	1	dortoir
Groupe Scolaire SAINT-EXUPERY maternelle	Groupe Scolaire	90	avenue	SAINT-EXUPERY	6100	NICE	niv 0	1	classe
Groupe Scolaire SAINT ISIDORE Élémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	18	avenue	AUGUSTE VEROLA	6200	NICE	libre	1	dortoirs
Groupe Scolaire SAINT PANCRACE Élémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	467-469	avenue	de PESSICART	6100	NICE	niv 0 RDC	1 1	salle enseignant dortoir (juin 2020)
Ecole SAINT PHILIPPE Maternelle	Groupe Scolaire	4	avenue	BEAU SITE	6000	NICE		1	Dortoir-en 2020. Dernier dortoir en mars 2021.
Groupe Scolaire SAINT PIERRE D' ARENE Élémentaire	Groupe Scolaire	26	rue	LOUIS de COPPET	6000	NICE	niv 0	1	classe 1
Groupe Scolaire SAINT PIERRE D' ARENE Élémentaire	Groupe Scolaire	26	rue	LOUIS de COPPET	6000	NICE	niv 1	1	classe 3
Groupe Scolaire SAINT PIERRE D'ARENE Élémentaire	Groupe Scolaire	26	rue	LOUIS de COPPET	6000	NICE	niv 1	1	classe 3
Groupe Scolaire SAINT PIERRE D'ARENE Élémentaire	Groupe Scolaire	26	rue	LOUIS de COPPET	6000	NICE	niv 1	1	classe 2
Groupe Scolaire SAINT PIERRE D'ARENE Élémentaire	Groupe Scolaire	26	rue	LOUIS de COPPET	6000	NICE	niv 1	1	classe 2
Groupe Scolaire SAINT PIERRE D'ARENE Élémentaire	Groupe Scolaire	26	rue	LOUIS de COPPET	6000	NICE	niv 1	1	classe 4
Groupe Scolaire SAINT PIERRE D'ARENE Élémentaire	Groupe Scolaire	26	rue	LOUIS de COPPET	6000	NICE	niv 1	1	classe 4
Groupe Scolaire SAINT PIERRE D'ARENE Élémentaire	Groupe Scolaire	26	rue	LOUIS de COPPET	6000	NICE	niv 0	1	classe 1
Ecole SAINT PIERRE D'ARENE ROSA BONHEUR Maternelle	Groupe Scolaire	14	rue	LOUIS de COPPET	6000	NICE		1	Dortoir-FAIT EN 2020

Groupe Scolaire SAINT PIERRE de F-Elémentaire	Groupe Scolaire	1	corniche	des OLIVIER	6000	NICE	libre	1	dortoir
Groupe Scolaire SAINT PIERRE de F-Maternelle	Groupe Scolaire	173	route	de SAINT PIERRE de FERIC	6000	NICE	niv 1	1	réfectoire
Groupe Scolaire SAINT ROMAN DE BELLET Elémentaire & Mat	Groupe Scolaire	47	chemin	de la Tour de BELLET	6200	NICE	niv 0	4 1	préfabriqué primaire dortoir-FAIT EN 2020
Groupe Scolaire SAINT ROCH Maternelle	Groupe Scolaire	2	rue	FORNERO MENEI	6300	NICE		1	DORTOIR
Groupe Scolaire SAINT ROCH Elémentaires 1&2 & Maternelle	Groupe Scolaire	2	rue	FORNERO MENEI / RUE Albert BOVIS	6300	NICE	niv 0	1	Réfectoire de l'élémentaire prévus été 2021.
Groupe Scolaire SAINTE HELENE	Salle	16 bis	avenue	VAL MARIE	6200	NICE	libre	1	TOUTE L'ECOLE
Groupe Scolaire SAINT SYLVESTRE Maternelle		1	chemin	DE LA PASSERELLE	6100				Dernier dortoir en février 2021.
Ecole TERRA AMATA Maternelle	Groupe Scolaire	2	corniche	ANDRE DE JOLY	6300	NICE		1	dortoir en été 2020. salle polyvalente clim portative. Dernier dortoir au 1 ^{er} étage prévu été 2021.
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	classe 12
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	niv 0	1	dortoir 2
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	classe 5
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	classe 1
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	classe 1

Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	niv 0	1	dortoir 1
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	classe 7
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	bdc
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	classe 3
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	classe 4
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	niv 0	1	dortoir 1
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	classe 3
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	niv 0	1	dortoir 2
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	classe 2
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	refectoire
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	classe 7
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	bcd
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	classe 2
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	classe 11
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	classe 8
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	classe 10
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	classe 6

7 – LISTE DES ACCUEILS DE LOISIRS **ETE 2021**

Incapacité à ce jour de savoir les sites qui seront ouverts – en attente d’instructions du Ministère.

	été 2018	Adresse	Brumisateur
Secteur Ouest	Moretti	371 ter Avenue de Fabron 06200 Nice	
	Les Moulins	4 bd paul montel 06200 Nice	
	Fabron	229 avenue de la Lanterne 06200 Nice	1
	St isidore	7 avenue Angélique Braquet 06200 Nice	
	st antoine (juillet uniquement)	13 Av Joseph Durandy 06200 Nice	
	magniolas	135 Bd Napoléon III 06200 Nice	1
Secteur Centre	Ste Hélène	16 bis av val marie 06200	1
	Thérèse Romeo	6 Rue Alfred Binet 06000 Nice	1
	bornala	1 Avenue de La Bornala 06200 Nice	
	St pierre et rosa bonheur (juillet uniquement)	26 rue louis Coppet 06000 Nice	
	Baumettes	13 rue des potiers 06000 Nice	1
	St Philippe	4 Avenue Beau Site 06000 Nice	1
Secteur Nord	chalet des roses	57 bd de la Madeleine 06000 Nice	
	IUFM	89 Avenue Georges V 06000 Nice	
	Rancher	22 vieux chemin de Gairaut 06100 Nice	1
	Fuon cauda	3 avenue Lacroix 06100 Nice	1
	Oliviers (juillet uniquement)	1 Rue Guillaume Boréa 06100 Nice	
	St Barthelemy	17 avenue François Bottau 06100	
Secteur Est	Ariane	5 rue Georges Picard 06300 Nice	
	Jean Macé	5 rue Général Tordo 06000 Nice	
	nikaia	1 Calada Auguste Escoffier 06300 Nice	1
	Sourgentine (juillet uniquement)	24 rue gustave Garaud 06300 nice	
	St Roch	2 rue Fornero Menei 06300 Nice	
	Terra Amata	2 corniche André de Joly 06300 Nice	1
	Cassini	Avenue jean Bres 06300 Nice	
	Vallon des fleurs	41 av St Exupery 06100 Nice	
	Imperatrice Eugénie	31 av Impératrice Eugénie 06200 Nice	

8 – LISTE DES CRECHES MUNICIPALES NICOISES

SECTEURS	TYPE DE STRUCTURES	NOM	ADRESSE	TEL	OBSERVATIONS
EST	EAJE	Les tourterelles	46 rue Anatole de Monzie	04.92.00.17.90	
EST	HALTE GARDERIE	Les oliviers	Rue Emile Ripert/Parc Lecuyer	04.93.27.27.46	
EST	EAJE	Les Libellules	215 Route de Turin	04.97.12.18.20	
EST	EAJE	Les Iris	13 Rue Fornero Menei	04.97.12.12.80	
EST	HALTES JEUX	Les colibris	223 Route de Turin	04.97.12.18.23	
EST	SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL LA MARELLE	PPEF LA MARELLE	6-8 Rue Maccario		Pôle petite enfance et familles
	RELAIS PETITE ENFANCE				
	LU DOTHEQUE				
PORT	EAJE	BabyAnge	1 rue Sorgentino	04.89.98.27.01	
PORT	EAJE	Terra Amata	2 Corniche André de Joly	04.97.12.13.00	
PORT	EAJE	Les Explorateurs de Terra Amata	2 Corniche André de Joly	04.97.12.12.70	
PORT	HALTE GARDERIE	Lu Parpaïoun	12 Bd Delfino	04.93.89.88.01	
PORT	EAJE	Lou Pilou	6 Rue Provana de Leyni	04.93.53.82.91	Jardin d'enfants
PORT	EAJE	Les Petits Poètes	14 Bd Victor Hugo	04.97.13.53.11	
PORT	SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL	Maioun dei Pitchoui	47 Rue Auguste Gal	04.93.26.02.58	
PORT	Relais d'inscription	Relais Smolett	2 bis Rue Smolett	04 93 04 86 50	
	Point d'inscription				

OUEST	EAJE	L'Arbre Bleu	10 Avenue Debussy	04.92.29.21.90	
OUEST	EAJE	La Farandole	9 Rue Mère Térésa	04.92.29.45.70	
OUEST	EAJE	Les Rainettes	230 Bd de la Madeleine	04.92.10.49.90	
OUEST	EAJE	Les Coquelicots	5 Avenue Angélique Braquet	04.97.08.22.64	
OUEST	EAJE	Les Petits Loups	3 Rue Joséphine Baker	04 97 13 39 34	Pôle Petite Enfance et Familles
	Ludothèque				
OUEST	SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL	Les Moussaillons	268 Avenue de la Californie	04.93.71.65.13	
OUEST	SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL	Les Petites Etoiles	151 Bd de la Madeleine	04.97.13.52.68	
OUEST	Relais Petite Enfance	Relais la Plaine	3 Rue Joséphine Baker	04 97 13 39 34	
NORD	EAJE	L'oiseau Bleu	49 Avenue Cap de Croix	04.92.15.44.50	
NORD	EAJE	La Lézardière	1 Rue Edith Cavell	04.93.27.27.60	
NORD	EAJE	La Roseraie	1 Avenue Bellanda	04.93.76.34.00	
NORD	EAJE	Les Petits Poucets	139 Avenue Saint Lambert	04.93.52.90.20	
NORD	EAJE	L'eau Vive	46 Bd Gorbella	04.92.07.88.30	
NORD	EAJE	La Source	66 Bd Gorbella	04.92.07.91.90	
NORD	SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL	Mi Ray Do	48 Bd Gorbella	04.97.13.49.11	
	SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL CF07	Les Coccinelles		04.93.84.38.70	
CENTRE	EAJE	Bellevue	24 Avenue Bellevue	04.92.07.72.10	
CENTRE	EAJE	Villa Isabelle	12 Rue Théodore de Banville	04.93.84.28.28	Jardins d'enfants
CENTRE	EAJE	La Joia	2 Avenue Béatrix	04.92.09.03.53	

CENTRE	HALTE JEUX	L'île des Enfants	16 Rue d'Angleterre	04.97.14.83.83	
CENTRE	HALTE GARDERIE	La Ritournelle	31 Rue Clément Roassal	04.97.03.15.91	
CENTRE	EAJE	La Mantega	60 Avenue de Pessicart	04.97.03.83.60	
CENTRE	Relais Petite Enfance	Relais Malausséna	32 Avenue Malausséna	04 97 13 47 16	
	LAEP	PPEF Les Orangers	6 Rue Tonduti de l'Escarène	04.92.47.65.80	
	Espace rencontres parents enfants		6 Rue Tonduti de l'Escarène	04.92.47.65.95	
	LAEP	Graine de Famille	20 Chemin du Château Saint Pierre	04.97.13.43.94	

9 – LISTE DES MAISONS DES SENIORS

EQUIPEMENTS	ADRESSES	TEL	CLIMATISATION
Direction des Séniors	10 rue Gabriel Fauré	04 97 13 28 98	OUI
Office Municipal Niçois des Séniors	19 rue Gioffredo	04 89 04 65 03	OUI
MDS CIMIEZ	14 Avenue du Monastère	04 89 98 13 09	OUI
MDS LES ORANGERS	4 Avenue des Orangers	04 93 96 23 05	NON
MDS LE RAY	4 Rue Charles Baudelaire	04 97 13 45 90	NON
MDS PASTEUR	2 Avenue Antonia Augusta	04 97 13 45 48	OUI
MDS REPUBLIQUE	12 Rue Scaliéro	04 97 13 53 84	OUI

5 - DIVERS

- Affiche INPES
- Affiche et flyer registre
- Adresses, sites et téléphones utiles
- Directions et organismes ayant participé à l'élaboration du plan
- Liste de diffusion

La canicule, c'est quoi ?

Il y a danger pour ma santé lorsque :

- Il fait très chaud.
- La température ne descend pas, ou très peu la nuit.
- Cela dure 3 jours ou plus.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le :

CCAS DE NICE
SERVICE LIEN SOCIAL SENIORS
6 RUE TONDUTI DE L'ESCARENE
06000 NICE
Tel : 04.93.135.135

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

POUR EN SAVOIR PLUS : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.meteo.fr pour consulter la météo et la carte de vigilance
www.solidarites-sante.gouv.fr • #canicule



CCAS DE NICE
SERVICE LIEN SOCIAL SENIORS
6 RUE TONDUTI DE L'ESCARENE
06000 NICE
Tel : 04.93.135.135

POUR EN SAVOIR PLUS: 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.meteo.fr pour consulter la météo et la carte de vigilance
www.solidarites-sante.gouv.fr • #canicule

ISSN 0007-1226 Printed in Great Britain



ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



En période de canicule,
il y a des risques pour ma santé,
quels sont les signaux d'alerte?



Crampes



Fatigue
inhabituelle



Maux de
tête



Fièvre > 38°C



Vertiges /
Nausées



Propos
incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime
d'un malaise, **appelez le 15.**

BON À SAVOIR

À partir de 60 ans ou en situation de handicap,
je peux bénéficier d'un accompagnement
personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou
mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En période de canicule,
quels sont les bons gestes?



JE BOIS
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU



Je mouille
mon corps et
je me ventile



Je mange
en quantité
suffisante



J'évite les efforts
physiques



Je ne bois pas
d'alcool



Je maintiens
ma maison au frais :
je ferme les volets
le jour



Je donne et
je prends
des nouvelles
de mes proches

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte,
j'ai un bébé ou je suis une personne âgée.
Si je prends des médicaments : je demande conseil
à mon médecin ou à mon pharmacien.

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule



VAGUE DE CHALEUR

Se rafraîchir en toute sécurité en période de COVID



Ventilation mécanique (VMC)

- ✓ Utiliser des filtres avec une bonne performance et bien les entretenir (exemple : filtres HEPA)
- ✓ Nettoyer et entretenir l'installation régulièrement
- ✓ Arrêter ou réduire le mode recyclage de l'air



Ventilateur

- ✓ A domicile, en l'absence de malade
- ✓ Seul dans une pièce en dehors du domicile
- X Dans les espaces clos collectifs même en l'absence de malades



Brumisateurs

- ✓ Brumisateur utilisé seul
- ✓ Brumisateur + ventilateur dans les espaces semi-clos ou ouverts en l'absence de flux d'air orienté vers des personnes
- ✓ Brumisateur + ventilateur dans les espaces clos si une seule personne présente dans la pièce



Climatisation individuelle ou collective

- ✓ Nettoyer et entretenir régulièrement les installations
- ✓ Utiliser des filtres ayant une bonne performance sanitaire (ex : HEPA) et correctement entretenus

Pour plus d'informations :
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Fortes chaleurs et canicule en période de COVID-19



Que risque-t-on au travail ?

Exposé à la chaleur, le corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Il y a un risque de déshydratation et de coup de chaleur.

Quelles précautions prendre ?

COMMENT AGIR EN TANT QU'EMPLOYEUR ?

- En aménageant si possible les horaires de travail pour éviter les heures les plus chaudes
- En mettant à disposition de l'eau potable à proximité des postes de travail. (bouteilles d'eau individuelles ou point d'eau avec gobelets, régulièrement désinfecté)



Consultez les recommandations du ministère du Travail, les Infos COVID et téléchargez le kit de communication : travail-emploi.gouv.fr

En cas de malaise ou de coup de chaleur, alerter un sauveteur secouriste du travail ou appeler le 15.

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.solidarites-sante.gouv.fr • www.inrs.fr • www.meteo.fr #canicule



Être vigilant pour
ses collègues et soi-même.



Protéger sa peau
et sa tête du soleil.



Dès que l'on se sent mal,
le signaler.



Respectez les gestes barrières
afin d'éviter le port des masques
en continu.

© Alexis / C. Maréchal — Ref. DT08-112-18A



**SPÉCIAL
CANICULE**



**Vous êtes
voisin d'une
personne seule
et fragile ?**

**Prenez soin d'elle
en proposant
de l'inscrire
sur le registre
des personnes
isolées.**

En cas de canicule des
professionnels et des
bénévoles apportent **conseil
et assistance aux personnes
inscrites.**

04 93 135 135
(coût d'un appel local)



**C.C.A.S
VILLE DE NICE**

Création : City de Nice - 0755 - 4000000000

Pour toute demande d'inscription ou pour plus d'informations vous pouvez vous présenter au :

- **SERVICE LIEN SOCIAL SENIORS**
6 Rue Tonduti de l'Escarène
06300 NICE

Ou dans votre quartier au Service Social Seniors le plus proche :



- **Service Social Seniors NORD**
64, Avenue Cyrille Besset - 06100 NICE
Tél. : 04 92 07 56 95



- **Service Social Seniors OUEST**
2 Bis, Avenue du Petit Fabron - 06200 NICE
Tél. : 04 97 11 40 70



- **Service Social Seniors EST**
4 Rue Maryse Carlin - 06300 NICE
Tél. : 04 92 12 53 61

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NICE



SERVICE LIEN SOCIAL SENIORS Le Registre des Personnes Fragiles Isolées

Direction Vie Sociale et Autonomie

**Un numéro unique
04.93.135.135**

sage@ccas-nice.fr

Mise à jour : Avril 2021

Qu'est-ce que le Registre

La gestion de ce service créé par la loi du 30.06.2004, suite à l'épisode caniculaire de 2003, a été confiée par Monsieur le Maire au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nice.

Qui peut s'inscrire

Les ressortissants du territoire Niçois âgés de 65 ans et plus, les plus de 60 ans inaptes au travail et les adultes handicapés ou en invalidité.

Comment s'inscrire

Toute personne, son représentant ou un tiers peuvent procéder à l'inscription :

- par téléphone au : 04 **93 135 135** du lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 15h45

- par courrier au :

**SERVICE LIEN SOCIAL SENIORS, 6 Rue Tonduti de l'Escarène
06000 NICE**

- par l'intermédiaire d'un **service du CCAS ou extérieur**

- par internet en téléchargeant le document sur :

www.ccas.nice.fr

Un premier contact téléphonique est alors pris et un accusé d'inscription envoyé.

Cette démarche est strictement confidentielle en vertu de la loi CNIL (n° 78.17 du 06/01/1978) et les données recueillies ne sont transmissibles qu'au Préfet dans le cadre des Plans d'alerte et d'urgence Départementale (Canicule - Grand Froid...)

Ses missions

Repérer les personnes fragiles et/ou isolées tout au long de l'année et leur venir en aide par la mise en place d'actions en coordination avec les services internes du CCAS et avec les différents partenaires.
Restaurer le lien social grâce à l'intervention d'agent de lien social pour un accompagnement personnalisé temporaire.

Ses objectifs

Dans le cadre de la vulnérabilité des personnes âgées ce registre permet de joindre des personnes en cas d'alerte (Plan canicule, plan grand froid...) afin de leur apporter conseils et assistance dans des situations d'urgence déclenchées par le Préfet.

Dans le cadre de la rupture de l'isolement, des appels de convivialité sont passés tout au long de l'année, ainsi que des appels pour les anniversaires.

Des agents de lien social peuvent venir à domicile pour de l'animation, vous accompagner sur des sorties, ou vous orienter pour créer de nouveaux liens dans un environnement de proximité.

Dans le cadre de la restauration du lien social parfois fragilisé par la perte d'autonomie et/ou l'isolement, des activités socio-culturelles, sportives et de loisirs peuvent être proposées, ainsi que des actions d'animation collective.

ADRESSES, SITES ET TELEPHONES UTILES

- www.sante.gouv.fr/canicule
- www.inpes.sante.fr/canicule/savoirplus.htm
- s'inscrire sur le registre des personnes fragiles isolées :
04 93 135 135
- www.ccas-nice.fr
- www.nice.fr page d'accueil sur le zoom avec renvoi vers l'onglet santé social, menu « plan canicule 2019 »
- Portail unique DOMUS pour Ville de Nice, CCAS et
Métropole Nice Côte d'Azur, encart publicité avec
renvoi sur Nice.fr page canicule
- vous informer gratuitement au numéro national :

0800 06 66 66 : canicule infos service
- www.meteo.fr
- Appeler le 15 SAMU si malaise ou coup de chaleur
- Pompiers : le 18
- Cadre d'astreinte Préfecture SIDPC : 04 93 72 23 23
- Numéro d'urgence unique européen : 112
- Numéro d'urgence sociale anonyme et gratuit: 115

DIRECTIONS ET ORGANISMES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU PLAN

- Direction Générale Adjointe de la Cohésion Sociale, Santé, Solidarités et habitat
- Direction de la Famille
- C.C.A.S. de Nice
- Direction de l'Education
- Direction Enfance et Animation
- Direction des Sports
- Direction du Livre de de la Lecture
- Les « Directions de territoire »
- Direction de la Prévention et de la Gestion des Risques Urbains
- Ministère de la Santé et InVS

LISTE DE DIFFUSION

- * M. Anthony BORRE, 1^{er} Adjoint, Adjoint délégué à la sécurité, au logement et à la rénovation urbaine,
- * Mme Jennifer SALLES-BARBOSA, Adjoint au Maire de Nice, Vice-Présidente du CCAS de Nice, déléguée aux Solidarités et aux Anima Nice,
- * M. Guillaume QUEYRON, Directeur de Cabinet
- * M. Lauriano AZINHEIRINHA, Directeur Général des Services
- * M. Thierry PITOUT, Directeur Général des Services Techniques
- * Mme Véronique BORRE, Directrice Générale Adjointe
- * Mme Hélène DELMOTTE, Directrice Générale Adjointe
- * M. Serge MASSIERA, Directeur Général Adjoint
- * M. André SANTELLI, Directeur Général Adjoint
- * M. François FEUILLADE, Directeur Général Adjoint
- * M. Jean FREYSSELINARD, Directeur Général Adjoint
- * M. Philippe ROSSINI, Directeur général du CCAS
- * Mme Patricia SARAUX, Directrice Santé Publique de proximité
- * Mme Anaïs BERGER, Directrice des Seniors
- * Mme Céline CRISTINI, Directrice Pôle Education, Restauration, Enfance et Animation
- * Mme Stéphanie CASALTA, Directrice Famille
- * M. Sébastien CARLETTO, Directeur Education
- * M. Frédéric CHENU, Directeur Enfance et Animation
- * Mme Anne- Marie DOGLIOLI, Directrice Prévention & Gestion des risques
- * M. Emmanuel CHARLOT, Directeur des Sports
- * M. Jean-Luc CHARLET, Directeur de la Proximité
- * M. Richard GIANOTTI, Directeur Police Municipale
- * Mme Isabelle FRONTONI, Référent Canicule CCAS

GLOSSAIRE

A.R.S : Agence Régionale de Santé
CAL : Centres Animations et Loisirs / Anima'Nice
CAUS : Centre Accueil d'Urgence Sociale du CCAS
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CCH : Code de la Construction et de l'Habitation
CDC : Comité Départemental Canicule
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale du CCAS
CIC : cellule Interministérielle canicule
CIRE : Cellule Interrégionale d'épidémiologie
DAF : Direction Administratif et Financière
DPGR : Direction de la Prévention et de la Gestion des Risques Urbains
DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DDPP : Direction Départementale de Protection des Populations
DVSA : Direction Vie des Seniors et Autonomie
EHPA : Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées
EHPAD : Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes
INPES : Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé
InVS : Institut de Veille Sanitaire
MEDEC : Médecin coordonnateur
NCA : Nice Côte d'Azur
ORSEC : Organisation des Secours
PACA : Provence Alpes Côte d'Azur
SACS : Schéma d'Alerte Canicule et Santé
SLSS : Service Lien Social Séniors
SAMU : Service d'Aide Médicale Urgente
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
SAD : Service d'Aide à Domicile
SSD : Service de Soins à la Personne
SPASAD : Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile



NOTES